

Troisième séance, jeudi 20 novembre 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Motion 2013-GC-107 Nadine Gobet/Patrice Morand (Amnistie fiscale cantonale); prise en considération. – Projet d'ordonnance parlementaire 2014-GC-165 (Suppléance au sein de la Commission des naturalisations); lecture des articles et vote final. – Mandat 2014-GC-103 Josef Fasel/Markus Bapst/Patrice Jordan/Patrice Longchamp/Patrice Morand/Jean-Pierre Doutaz/Susanne Aebischer/Bruno Boschung/Bruno Jendly/Thomas Rauber (Approbation partielle de plans d'aménagement local avec effet anticipé des plans); retrait. – Projet de loi 2014-DIAF-105 Modification de la loi sur les communes (élections générales reportées en cas de fusion); première et deuxième lectures et vote final. – Motion 2014-GC-79 Pierre-André Page/Pierre-André Grandgirard (Institut agricole de Grangeneuve: son avenir comme centre de formation agricole de pointe); prise en considération.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Gabrielle Bourguet, Elian Collaud, Eric Collomb, Sabrina Fellmann, Fritz Glauser, Ralph Alexander Schmid, Edgar Schorderet, Roger Schuwey, Emanuel Waeber et Jean-Daniel Wicht.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzen, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du jeudi 20 novembre 2014:

2014-DSJ-92 Loi – Application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LALP)

Affaire attribuée à la Commission de justice.

2014-DICS-86 Décret – Initiative populaire «Centre cantonal de natation» (votation populaire)

Affaire attribuée à la commission ordinaire CO-2014-68. Présidente: Berset Solange. Membres: Collaud Romain, Fasel-Roggio Bruno, Gamba Marc-Antoine, Gander Daniel, Hunziker Yvan, Menoud Yves, Roubaty François, Thomet René, Zadory Michel, Zamofing Dominique.

2014-DIAF-130 Loi – Journée du bilinguisme

Affaire attribuée à la commission ordinaire CO-2014-71. Président: Glauser Fritz. Membres: Bischof Simon, Collaud Elian, Collaud Romain, Fasel Josef, Fellmann Sabrina, Flechtner Olivier, Hayoz Madeleine, Schuwey Roger, Schär Gilberte, Thévoz Laurent.

2014-DIAF-9 Loi – Médiation administrative (LMéd)

Affaire attribuée à la commission ordinaire CO-2014-69. Président: Kolly Nicolas. Membres: Boschung Bruno, Butty Dominique, de Weck Antoinette, Doutaz Jean-Pierre, Duc Louis, Ganioz Xavier, Hänni-Fischer Bernadette, Ith Markus, Lehner-Gigon Nicole, Page Pierre-André.

Motion 2013-GC-107 Nadine Gobet/Patrice Morand Amnistie fiscale cantonale¹

Prise en considération

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis cadre dans une grande banque suisse et je travaille à Bulle.

Avec ma collègue M^{me} Nadine Gobet, nous avons déposé une motion demandant d'instituer et de mettre en place dans notre canton une amnistie fiscale pour les personnes physiques et les personnes morales. Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour la réponse détaillée et intéressée à notre motion.

En préambule, nous ne contestons pas le refus du Conseil d'Etat dans la demande d'amnistie pour les personnes morales et nous comprenons bien l'argumentation développée en page 4 du document. Il y a effectivement trop de paramètres à prendre en compte pour que les sociétés puissent rapidement se mettre en règle. Nous acceptons donc de fractionner notre motion en retirant l'aspect des personnes morales.

Quel est le but de la motion? Le but est de mettre à jour des situations de personnes qui, depuis de nombreuses années, ont économisé, souvent franc par franc. Ces personnes n'avaient à l'époque pas tous le deuxième pilier. Je rappelle que le deuxième pilier est obligatoire depuis 1985 et que ce n'est pas si ancien. Ces citoyens sont souvent sur l'âge aujourd'hui

¹ Déposé et développé le 12 novembre 2013, BGC p. 2300; réponse du Conseil d'Etat le 30 septembre 2014, BGC p. 2639.

et vivent très mal le fait d'avoir accumulé un pécule. Ce montant peut être parfois important, voire très important. Ils n'ont volé personne à leur avis, mais, pendant toutes ces années, ils ont payé l'AVS sur leur revenu et estimaient, à tort, que c'était suffisant. Ces personnes proviennent de toutes les classes de la population. Il n'y a pas que des tricheurs qui participeront à cette amnistie. Il y a également tout un historique avec lequel les contribuables ne sont pas, ou ne sont plus, à l'aise lors d'héritages par exemple. Notre amnistie, l'amnistie fribourgeoise, permettra de tout mettre sur la table et d'en finir avec l'argent gris, respectivement l'argent noir. Il faut en finir avec ces secrets de polichinelles.

L'amnistie de 1969 avait été gratuite. Cette gratuité, nous ne la voulons pas et le Conseil d'Etat non plus. L'annonce devrait se faire par un simple formulaire, comme cela se pratique encore pour quelques semaines dans le canton du Jura. C'est un tableur Excel, qui permet à tout citoyen de calculer sa facture d'impôts. Le citoyen voit immédiatement quel sera le montant dû à l'Etat.

Je me dois de préciser ou de rappeler, pour les éventuels réfractaires à notre motion, que lors de l'amnistie de 1969, la Confédération avait reçu des annonces pour un montant de 11,5 milliards et le canton de Fribourg, pour 334 millions. C'était bien en 1969 et c'était énorme pour l'époque.

Selon le ministre jurassien des finances, M. Charles Julliard, son canton a vu, à quelques mois de la fin de la période, des annonces pour 406 millions et des rentrées fiscales supplémentaires pour 34 millions. Les chiffres avancés dans le rapport par le Conseil d'Etat sont atteignables et représenteront plusieurs dizaines de millions de rentrées fiscales.

Aujourd'hui, le fruit est mûr et beaucoup de contribuables sont motivés pour se mettre en ordre. Les temps ont changé et je rappelle que c'est une chance unique. Passé le délai de l'amnistie, il faudra alors doubler, tripler les amendes aux contribuables qui se feront pincer, et bien sûr maintenir l'investigation fiscale.

A qui profitera l'amnistie fribourgeoise? Eh bien, elle profitera aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois. Il n'est pas nécessaire de vous expliquer comment nous avons dû boucler le budget cantonal. Il a fallu puiser dans des réserves pour nouer les deux bouts. Plusieurs secteurs de l'Etat, bien sûr, profiteront de ces annonces. Les fonds mis en lumière seront utilisés dans l'économie pour financer des travaux et profiteront aussi aux familles, de façon officielle, sachant qu'il n'y a pas d'impôt à Fribourg dans les donations en ligne directe.

Pour terminer, les échanges automatiques de renseignements sous l'égide de l'OCDE et du G20 pourraient également être introduits en Suisse dès 2017-2018. S'ils entrent en vigueur, cet argent ne reviendra plus jamais à la surface et manquera à nos collectivités. Il restera tout simplement sous les matelas ou dans les coffres. Cette amnistie est visionnaire et préventive. Je le répète encore une fois, elle ne doit pas être gratuite. Elle permettra de régler des situations relatives au passé.

Je vous remercie de soutenir cette motion.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). De quoi parlons-nous? Que voulons-nous rechercher avec une amnistie? C'est relativement simple. Il y a des citoyens, qui ont un certain revenu, des éléments de fortune pour les plus chanceux, et qui payent des impôts jusqu'au dernier centime. Dans ce Parlement, nous essayons d'être le plus justes possible. Par exemple, dernièrement, nous avons pris des mesures pour les pompiers; la question de l'aide à domicile viendra également demain. Nous faisons en sorte que certaines activités soient imposées fiscalement d'une manière différente, si possible dans un sentiment de justice. Cela concerne tout le monde ou ça devrait en tous les cas concerner tout le monde.

Il y a une deuxième catégorie de citoyens, heureusement peu nombreux, qui font autrement, qui décident de ne pas tout déclarer, que ce soit sur des revenus ou de la fortune. On gagne les premiers 5000 frs et, les deuxièmes 5000 frs, on les met dans sa poche, dans un tiroir et on ne les déclare pas. On peut appeler ça tricher – ça fait bien dans cette salle –, voler ou escroquer; les mots peuvent être relativement durs.

En Suisse, il n'y a pas de sanction pénale pour ces gens-là. Mais, alors que certains croyaient possible de procéder avec les dessous-de-table quand ça existait à l'époque, après quelques années de prison, je vous garantis maintenant qu'ils s'en souviennent.

Que proposons-nous avec cette amnistie? Eh bien avec cette amnistie, nous proposons de faire en sorte que les gens qui ont triché, qui n'ont pas déclaré leurs avoirs, pas payé des impôts, puissent maintenant bénéficier d'une imposition qui est plus favorable que celle qu'ont payée tous les autres en payant régulièrement leurs impôts. Donc, non seulement ils trichent, non seulement on ne leur donne pas d'amende, mais en plus, à la fin, ils payent moins d'impôts que tous les autres contribuables réguliers. Trouvez-vous ça normal, progressiste et visionnaire? J'appelle cela inique et choquant.

Il y a déjà dans la loi des sortes d'amnisties permanentes. Ça me fait plaisir d'entendre les deux exemples qui ont été donnés avant. Le premier, c'est la question des successions. Tous les gens qui s'occupent de successions savent que, lorsqu'on découvre pour des héritiers un pécule «au noir», une boîte sous le matelas avec de l'argent dedans, il est possible de contacter les services de M. Godel et de déclarer ceci. Il n'y a pas d'amende et le rappel d'impôts est simplifié, d'une manière qui permet vraiment à ces gens de déclarer en toute confiance. Donc, il y a déjà cette amnistie.

Il existe encore une deuxième amnistie permanente dans la loi. C'est la dénonciation spontanée. Ça se trouve à l'article 220 de la loi sur les impôts cantonaux. La personne qui dénonce spontanément n'aura pas d'amende et aura des conditions préférentielles. Cela est déjà inscrit dans la loi.

Mais, la loi va encore plus loin. Il est possible encore de faire une deuxième dénonciation spontanée, où l'amende est aussi véritablement réduite.

Vouloir maintenant, par un procédé qui est complètement choquant, faire en sorte que les tricheurs reçoivent encore

une prime, une tape sur l'épaule et les encouragements du jury, c'est absolument inadmissible.

Il faut aussi penser que dans cette assemblée, nous avons, il n'y a pas longtemps, voté des mesures budgétaires. On coupe les prestations et on demande aux agents de l'Etat de se serrer la ceinture: «Messieurs, la situation est difficile; Mesdames, attention, on ne peut pas, le budget ne nous le permet pas, c'est très délicat, on doit couper dans les prestations et baisser votre salaire.» Et d'un autre côté, pour ceux qui ont triché: «Ecoutez, Messieurs, Dames, là, il n'y a pas de problème, non seulement on ne met pas d'amende, mais en plus on va vous favoriser». On ne peut pas avoir ce discours logique dans cette assemblée; ce n'est pas possible et c'est à nouveau un coup de massue sur la tête de ceux qui ne peuvent pas tricher et qui voient automatiquement leur condition se détériorer. Ça, ce sont les arguments de fond.

Maintenant, pour la forme. Ce qui m'étonne justement dans la réponse du Conseil d'Etat, c'est que M. Godel sait parfaitement qu'il y a deux courants qui s'opposent sous la coupole fédérale à l'heure actuelle. Il y a ceux qui veulent une transparence complète des données, avec l'abolition du secret bancaire – il y a un projet de loi du Conseil fédéral qui va plus ou moins dans ce sens – et ceux qui ne la veulent pas. C'est le bloc bourgeois qui veut, lui, ancrer dans la Constitution le secret bancaire et justement faire en sorte qu'il soit encore plus fort à l'avenir. Ce sont des oppositions idéologiques; les deux peuvent se comprendre. C'est un débat gauche-droite, mais un débat qui se comprend, parce qu'il y a au fond de chacune de ces pensées un aspect logique et un aspect que l'on peut argumenter.

Alors, vouloir faire maintenant une amnistie pour la période qui serait forcément ultérieure à 2015, ce serait court-circuiter, par une décision qu'on prendrait ici, les discussions qui doivent intervenir sous la coupole fédérale et qui, automatiquement, nous seraient après opposées d'en haut.

Pourquoi le Conseil d'Etat souhaite-t-il entrer en matière? Je ne sais pas. M. Godel, comme vous le savez, est un fin renard (*rires*); veut-il aujourd'hui donner raison à la droite en disant: «Oui on accepte», et pour ne pas trop s'aliéner la partie gauche du canton, attendre en disant: «Ecoutez, on regarde un tout petit peu ce qui se passe à Berne et on viendra plus tard, dès le moment où ça sera favorable.»? Je sais qu'il est conscient de tout ceci et cela ne m'étonnerait pas. (*rires*)

Maintenant, ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons ici un débat crucial, en tous les cas pour les gens que nous représentons. Ceci n'est pas dit à la légère. Si il y a une acceptation de cette motion et l'acceptation ensuite du projet de loi, pour le parti socialiste fribourgeois, il est clair... [*Interruption de la présidente.*] Il y a le référendum qui est très sérieusement envisagé.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie dès lors de dire non à cette motion et non à cette prime aux tricheurs.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a longuement débattu de la motion de nos

collègues Gobet et Morand, au sujet d'une amnistie fiscale cantonale.

Il est vrai qu'une telle action pose des questions d'éthique et de justice fiscale vis-à-vis des contribuables qui ont toujours scrupuleusement respecté la loi. Une amnistie fiscale ne doit pas être considérée comme une prime aux fraudeurs. Et justement, la proposition du Conseil d'Etat n'en est pas une puisque l'amnistie n'est pas gratuite. En effet, à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, le contribuable repenti payerait entre 4% et 23%, suivant qu'il soit héritier, indépendant, agriculteur ou encore salarié actionnaire, et ceci calculé sur la fortune non déclarée, la plus haute des dix dernières années, respectivement les trois dernières années pour les héritiers, avec en plus, évidemment, les intérêts moratoires.

En outre, il n'y aurait pas d'amnistie fiscale pour les personnes morales. Si l'on excepte le fait qu'il n'y a pas d'amende, on ne peut pas vraiment parler d'amnistie fiscale, mais plutôt de rappel d'impôts, à des taux forfaitaires, à tel point que ces règles risquent de dissuader certains contribuables fraudeurs de s'annoncer et que le but recherché par cette démarche ne sera finalement pas atteint.

Au final, le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis qu'il faut avoir une approche pragmatique de la situation.

Premièrement, et on peut légitimement le regretter, il est probable que le secret bancaire disparaîsse à moyen terme, aussi pour les personnes domiciliées en Suisse.

Deuxièmement, il faut rappeler que la dernière amnistie fiscale remonte à 1969, il y a maintenant 45 ans. Enfin, on peut présumer qu'une telle action va permettre des recettes supplémentaires, de l'ordre de quelques dizaines de millions de francs selon les estimations du Conseil d'Etat, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte budgétaire qui est dorénavant le nôtre et qui va persister ces prochaines années. Mais surtout, les fortunes cachées ainsi mises au jour deviennent définitivement fiscalisées et ceci chaque année. Après cette opération, les fins limiers du fisc auront tout loisir d'intensifier les investigations fiscales – ce qu'ils font d'ailleurs déjà – en criminalisant les fraudeurs à venir ou ceux qui n'auraient pas profité de la perche tendue avec la présente amnistie.

Encore une fois, c'est une action exceptionnelle qui ne peut pas se répéter régulièrement. En outre, les initiatives de la gauche, qui mettent en péril un système fiscal pourtant bien construit – je pense ici notamment à l'initiative socialiste sur les successions –, nous amènent à devoir apprécier différemment la situation et, au final, à accepter la motion de nos collègues Gobet et Morand.

Avec ces considérations, une large majorité du groupe de l'Union démocratique du centre accepte le fractionnement de la motion, respectivement l'amnistie pour les personnes physiques.

Brodrard Claude (PLR/FDP, SC). Je dirige une fiduciaire et suis quelques fois appelé à conseiller des personnes sur la fiscalité en général. Dans ce cadre-là, il m'arrive également

d'écouter des contribuables qui pourraient être concernés par cette motion.

Mais de qui parle-t-on? Qui sont donc ces personnes? Contrairement à certaines idées répandues et dites par notre gauche, il ne s'agit pas, dans la très grande majorité des cas, d'escrocs ou de délinquants économiques notoires. Pas du tout! Ces gens viennent de tous les milieux et de tous les horizons sociaux. L'exemple jurassien est parlant à cet égard. Il y a bien sûr les personnes qui ont hérité de biens non déclarés, fruit du travail acharné de leurs ascendants qui, souvent, mettaient de l'argent de côté pour compléter une retraite bien trop maigre. Un enfant voudrait régulariser, mais n'ose le faire car son frère ou sa sœur ne le désire pas. Il a donc peur d'assombrir les relations familiales.

Il y a ceux qui croient, à tort, qu'en raison de l'impôt anticipé, il n'y a plus besoin de déclarer les comptes. Ou les personnes qui ont voulu, durant un moment, préserver de l'impôt certains revenus pour les destiner à leurs enfants. Cette pratique était, hélas, largement répandue à l'époque.

Il y a parfois aussi des indépendants qui n'ont pas annoncé certains revenus au début de leur activité par peur de lende-mains difficiles.

Pour ces gens-là, ce n'est, hélas, que plus tard qu'ils réalisent avoir commis une erreur, car il s'agit bien d'une faute et il faut bien le reconnaître. S'il y a bien un point commun à toutes ces personnes voulant se régulariser fiscalement, c'est bien la difficulté de la démarche, non pas pour son coût, mais pour révéler cette faute à l'autorité. Pour eux, c'est souvent comme aller avouer ses péchés au confessionnal. C'est d'ailleurs pour cela que ce sont souvent les prestataires externes qui doivent faire le travail et que, finalement, il y a encore peu d'annonces.

A l'instar de tous les députés et de notre groupe, je suis favorable à cette motion. D'une part, l'amnistie n'est pas gratuite; c'est important de le rappeler et notre groupe soutient le principe du paiement de l'impôt. D'autre part, elle sera administrativement facile à mettre en place, condition sine qua non pour encourager les annonces.

Mais nous la soutenons aussi, car elle profitera à beaucoup de monde: d'abord aux collectivités publiques, qui bénéficieront de nouvelles entrées fiscales et cela chaque année. Cela ne va-t-il pas d'ailleurs dans le sens des revendications du groupe socialiste ou du groupe Alliance centre gauche lors de l'examen du budget? Ensuite, elle profitera à la population fribourgeoise, pour qui les belles prestations étatiques seront consolidées et, enfin, à l'économie, qui devrait être boostée par ces fonds qui reviennent dans le circuit et qui seront, à n'en pas douter, en partie consommés.

On voit bien que le moment est sans doute opportun, vu le contexte actuel de nos finances publiques. C'est dans le sens du bien collectif, si cher d'habitude dans les discours de notre gauche, de la gauche en général, mais aussi dans le sens de pérenniser nos finances cantonales, que nous soutenons cette motion.

Monsieur Mauron, tout le monde ne le sait pas, tout le monde ne connaît pas la loi sur les impôts cantonaux et tout le monde ne sait pas qu'il a la possibilité d'aller s'annoncer auprès du fisc. Souvent, les contribuables craignent d'avoir des amendes qui soient disproportionnées.

On peut, il est vrai, intensifier l'investigation fiscale, mais cela n'aura que peu d'effet en la matière. Encourageons donc toutes les personnes concernées à faire l'exercice en peu de temps! L'effet d'annonce est vital et insistons sur le fait que le train ne passera pas une deuxième fois!

Mesdames et Messieurs, qui d'entre nous n'a jamais, d'une façon ou d'une autre, manqué à ses obligations? N'acceptons-nous pas souvent de donner une nouvelle chance à des personnes ayant causé des fautes ou même des délits? En fin de compte, nous devrions aussi être capables de donner une chance à ces contribuables, sans jugement de valeur. Ne soyons pas dogmatiques, faisons preuve d'empathie et acceptons cette motion! Notre groupe le fera à l'unanimité, avec le fractionnement tel que proposé par notre exécutif.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Amnistier, c'est un choix, c'est un acte qui n'est pas anodin. Vouloir effacer, rétroactivement, le caractère punissable d'un fait frappé par la loi, loi dont nous sommes des garants, c'est un pas qui ne peut être franchi que si les rigueurs de l'éthique l'imposent.

Avec le projet de motion qui nous est présenté, nous ne sommes pas, de toute évidence, face à une telle exigence. La meilleure preuve en est l'argument souligné par le Gouvernement dans sa réponse, et qui justifie l'amnistie par le fait qu'il n'y en a pas eue depuis 45 ans. Bien pauvre légitimation pour fouler du pied, institutionnellement, le principe d'équité face à l'impôt. Car c'est bien de cela qu'il s'agit: briser cette équité et banaliser la non-conformité au bien-fondé du droit.

Ce n'est pas pour faire une leçon de morale que nous nous opposons à cette idée d'amnistie. Donner une prime aux tricheurs n'est pas acceptable, cela a été dit, mais c'est aussi la perspective donnée à ces mêmes tricheurs qui inquiète. En cherchant à faire de l'exception la règle, on n'encourage en rien le contribuable à participer à l'effort collectif. «Dénoncez-vous cette fois et attendez patiemment la prochaine amnistie! D'ici là, les voies de la fraude vous seront largement à nouveau ouvertes.», voilà le message que nous délivrons si nous acceptons cette motion.

Si nous voulons faire du bien à nos finances cantonales, c'est par l'application ferme du droit et l'engagement supplémentaire d'inspecteurs fiscaux que nous devons procéder. En nous donnant les moyens de lever le lièvre, en faisant le choix de l'investigation plutôt que celui de la démission, nous pourrions multiplier jusqu'à une fois et demie les recettes qui sont attendues du projet d'amnistie, et ceci par l'application simple du droit ordinaire, comme l'indiquent les conclusions de la motion Kiener, 10.3149, traitée au Parlement fédéral en mars 2010 déjà.

Enfin, le moment choisi pour évoquer cette amnistie n'est pas le bon. Nous ne sommes pas en face d'un impératif. Avec près d'un milliard de fortune, nous ne sommes pas encore exsan-

gues, loin s'en faut. Pour assurer le financement des défis qui sont ceux de ce canton, aujourd'hui et pour l'avenir, c'est sur la régularité des rentrées qu'il faut tabler, pas sur un tour de passe-passe, limité tant dans le temps que dans l'ambition.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Qui dit amnistie, implique une faute. L'amnistie fiscale pose donc à notre cœur de PDC un conflit intérieur. Nous avons été éduqués dans le respect de la loi, ainsi que le respect de notre for intérieur, qui devait être en paix avant de nous laisser partir chaque soir dans les bras de Morphée. A cette torture morale, les instances fédérales, dans le grand confessionnal de leurs institutions, répondent en nous autorisant à faire ce grand pas. Nous allons donc appuyer cette légalisation de bas de laine personnels, qui concerne avant tout des individus de tous bords et souvent des suites d'héritages.

De plus, cette amnistie n'est pas gratuite et répond à un calcul officiel des sommes dues, dans le cadre d'une procédure simplifiée. Ce n'est pas l'encouragement aux fraudeurs: les impôts seront payés, mais sans punition.

Profitons de la mouvance mondiale, qui se dirige vers l'échange automatique d'informations et l'agonie du secret bancaire. Cette amnistie aura également un effet pérenne, puisque la fortune ainsi déclarée le sera pour les années à venir et, «*at last but not least*», l'argent jusqu'ici dissimulé peut enfin être investi. L'argent obtenu au niveau de l'Etat permettra, quant à lui, d'offrir des prestations.

Je vous demande donc, avec l'appui de mon groupe, d'accepter cette motion, ainsi que le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat.

Je terminerai par une note très personnelle, qui n'implique en tous les cas pas le reste de mon groupe: mes très chères sœurs, mes très chers frères, osons le pardon! Le pardon a cette vertu cardinale qui, il est vrai, a plus été prêchée par Jésus que par Lénine.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). L'objet dont nous débattons appelle deux remarques de la part du groupe Alliance centre gauche. La première s'adresse aux motionnaires, la seconde au Conseil d'Etat.

Aux motionnaires, nous disons que nous avons toujours pensé et que nous continuons à penser, au sein de notre groupe, que le rôle du Grand Conseil, celui du législatif cantonal, consistait à élaborer des lois pour les voir appliquées et non contournées, comme ils nous le proposent.

Aujourd'hui, nous ne partageons à l'évidence pas avec les motionnaires, la même vision du mandat qui nous est confié par la Constitution et par le peuple; nous ne partageons à l'évidence pas avec eux la même vision de la légalité ou – je vous laisse choisir – de l'illégalité.

La deuxième remarque s'adresse au Conseil d'Etat, qui nous disait en page 57 de son message sur le budget 2015, discuté mardi dans cette enceinte, qu'il entendait renforcer «le contrôle du domicile fiscal et de l'intégralité du registre des contribuables». Il entendait donc, à l'avenir, on peut l'ima-

giner, mettre en œuvre des moyens capables de débusquer d'éventuels fraudeurs, d'éventuels tricheurs. Et il nous demande, deux jours plus tard, d'absoudre ces mêmes fraudeurs, ces mêmes tricheurs. Nous sommes impatients d'entendre le commissaire du Gouvernement nous expliquer, s'il le peut, cette contradiction.

«*Pour quelques dollars de plus*»: c'était le titre d'un de ces westerns des années 70, dans lequel des hommes sans foi ni loi étaient prêts à tout. Pour quelques dollars de plus, Mesdames et Messieurs, les membres du groupe Alliance centre gauche ne sont pas prêts à tout et ne sont pas prêts à céder à la cupidité, à la courte-vue et à l'illégalité. Nous refusons de voir le canton de Fribourg se transformer en far west et, d'une glissade supplémentaire, en république bananière.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Pourquoi soutenir cette motion? Eh bien, parce qu'elle doit permettre de faire entrer de l'argent dans les caisses de l'Etat, pour faire face aux difficultés financières que connaît notre canton. Ces nouvelles recettes fiscales doivent éviter d'augmenter les impôts pour les contribuables fribourgeois, suite aux augmentations de charges auxquelles est confronté notre canton et à la diminution des recettes telles que la péréquation des ressources ou la part aux bénéfices de la BCF, comme nous l'avons vu dans le budget 2015. Et ce n'est pas fini.

Cette possibilité de se mettre en règle est limitée dans le temps, à trois ans, afin d'avoir un effet incitatif sur les personnes concernées et de les pousser à réagir rapidement, car l'occasion ne leur sera pas redonnée de sitôt d'arranger leurs affaires. La dernière amnistie ayant eu lieu il y a 45 ans, la rareté d'une telle mesure doit inciter les personnes concernées à agir. L'amnistie proposée n'est pas gratuite. Celui qui s'annonce devra payer un impôt, via une procédure simplifiée, sur les montants non déclarés.

La procédure d'annonce simple et rapide, au moyen d'un formulaire, selon le modèle jurassien, et le taux forfaitaire doivent pousser les contribuables à annoncer les montants qui n'ont pas été déclarés pour toutes sortes de raisons. C'est un fait, cet argent existe. Ne nous voilons pas la face. Il ne nous appartient pas de porter un jugement de valeur; chacun à sa conscience. Les personnes concernées proviennent de toutes les couches sociales, tous partis confondus. Et ce n'est pas moi qui le dit, mais le ministre jurassien, sur la base de cas concrets: ce peut être votre voisin, votre collègue de travail ou un membre de votre famille.

Pourquoi cette motion aujourd'hui? Les finances de l'Etat sont en difficulté. Pour faire face à l'augmentation des charges, il a fallu mettre en place un premier plan de mesures et, à la lecture du budget 2015 et selon le plan financier, nous constatons que ce premier plan ne suffira pas et que nous devrons trouver de nouvelles mesures. C'est précisément une idée pour faire rentrer de l'argent de manière durable et, j'insiste, durable, dans les caisses de l'Etat, par les impôts supplémentaires encaissés, entre 17 et 46 millions, qui le seront sur le long terme. L'argent est taxé une fois pour régler le passé et, ensuite, taxé chaque année dans la déclaration d'impôts sur

la base de la fortune, ce qui en fait des revenus durables et réguliers.

Nous voulons garantir le maintien des prestations sociales et le niveau d'investissements. Mais, il nous faut trouver des moyens de les financer. Et ce n'est pas garanti, dans le contexte actuel. C'est donc un moyen de trouver ces recettes. Avec cette amnistie, nous voulons éviter d'augmenter les impôts des personnes qui les paient déjà régulièrement, en faisant passer à la caisse ceux qui s'y sont soustraits jusque-là.

Le canton de Fribourg n'est pas bon, en comparaison inter-cantonale, avec les impôts prélevés auprès des personnes physiques. N'aggravons pas cette situation davantage encore!

L'argent qui entrera dans le circuit, entre 400 millions et 1 milliard, servira à financer différents travaux de construction, de rénovation, des achats, ou sera distribué de telle manière qu'il va favoriser l'activité économique locale. Ce n'est pas une prime aux tricheurs, comme certains le prétendent. Cette amnistie n'est pas gratuite. Si vous refusez cette amnistie, vous ne faites rien pour pousser ceux qui ne paient pas ce qu'ils devraient à sortir du bois. Si on va au bout du raisonnement, vous préférez augmenter les impôts de la classe moyenne, qui en paie déjà beaucoup, en refusant d'inciter ceux qui ne paient pas tous leurs impôts à le faire.

Il n'y a pas eu d'amnistie depuis 45 ans. Cette mesure est exceptionnelle et est proposée aujourd'hui dans le contexte d'insécurité qui règne suite à l'annonce de la suppression éventuelle du secret bancaire, y compris pour les Suisses. Le moment est propice, raison pour laquelle nous demandons au Conseil d'Etat d'agir vite, avec cette mesure stipulée. Il ne faut pas attendre les résultats d'une initiative populaire qui a abouti en septembre 2014, parce qu'on prend le risque que cet argent ne réapparaîsse ainsi jamais.

Les cantons du Jura, du Valais ou du Tessin se sont prononcés sur une amnistie fiscale. Le Jura l'a fait avec un certain succès: 406 millions de fortune, 34 millions d'impôts encaissés, 1272 contribuables concernés. Vous le constatez, ce n'est pas une idée saugrenue de deux députés fribourgeois.

Mesdames, Messieurs, soyons pragmatiques! Dépassons les considérations dogmatiques! Si vous voulez le maintien des prestations sociales, si vous voulez éviter une hausse d'impôts à tous les Fribourgeois, acceptez cette motion, qui devrait permettre de voir apparaître entre 400 millions et 1 milliard de fortune et encaisser des impôts de l'ordre de 17 à 46 millions, et cela de manière durable et régulière.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je n'aimerais pas revenir sur tous les arguments précieux mais juste partager quelques réflexions concernant ce qui a été dit par M^{me} Gobet et par M. Brodard.

Je partage aussi l'impression qu'il est utile d'agir vite et de façon pragmatique. Dans ce sens, je ferai une proposition:

M. Brodard a dit que tout le monde ne connaît pas les possibilités de la loi actuelle. Je pense que c'est correct; ce sont des détails qu'on ne trouve pas, mais ces dispositions existent,

comme M. Mauron l'a fort bien expliqué. Il y a donc deux solutions. L'une est que la profession de M. Brodard semble très bien vivre des conseils aux tricheurs repents et donc, cette solution est déjà appliquée.

L'autre piste serait quand même bien moins chère et beaucoup plus simple: M. le Commissaire du Gouvernement pourrait faire un communiqué qui explique les possibilités d'amnistie fiscale qui existent dans la loi ou investir dans un feuillet en couleur, à joindre à la prochaine déclaration fiscale. Cela agira aussi bien et ce serait meilleur marché, plus rapide et plus juste dans un sens moral.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune de Villars-sur-Glâne qui, si j'en crois tout ce qu'on nous a raconté, risque de bénéficier des retombées de cette amnistie.

Cela dit, je pense qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans le monde d'aujourd'hui. Quand je vois des grands banquiers, des directeurs de banques, qui ont favorisé l'essor de leurs établissements et leurs finances personnelles par la même occasion, qui se font blanchir devant les tribunaux d'accusations, d'incitations à la fraude fiscale, alors qu'ils livrent en pâture le nom de leurs employés; quand je vois des grands managers qui n'hésitent pas, tout ça pour des questions naturellement d'argent, à polluer, à tuer, à laisser faire des situations d'atteintes à la santé, et qui, eux, bénéficient des largesses de la prescription; et maintenant nous, on nous demande d'accorder à des fraudeurs fiscaux une amnistie fiscale? Mais quelle image donne-t-on? Certes, bien sûr, les finances du canton ne sont pas au beau fixe, celles des communes non plus. On a d'ailleurs vu encore aujourd'hui, dans la Liberté, que la commune de Marly va devoir augmenter sérieusement ses impôts. Mais, est-ce que c'est un bon moyen de s'attirer des sous? En amnistiant certes; pardonner, c'est très chrétien. Mais enfin, pourquoi faut-il toujours pardonner aux mêmes? Pourquoi ne pardonnerait-on pas, par exemple, à des personnes qui auraient commis quelques larcins de moindre gravité, alors que ceux-là purgent leur peine? J'ai beaucoup, beaucoup de peine, à imaginer l'image que nous donnons aux contribuables qui sont honnêtes, qui paient rubis sur l'ongle leur dû.

Pourquoi est-ce qu'on ne se focalise pas dans ce canton, sur des mesures qui permettent justement soit de mieux informer les contribuables – je rappelle tout de même, et on me l'a assez dit, que nul n'est censé ignorer la loi –, soit justement de traquer les fraudeurs et pour éviter de permettre ces amnisties? Et puis, finalement, une fois qu'on a fait l'amnistie fiscale, une fois qu'on a passé l'éponge, qu'est-ce qui vous dit que, la peine étant suspendue, les finances étant renflouées, on ne recommence pas un peu plus tard en attendant, dans 45 ans, la prochaine amnistie?

C'est pour cela que je voterai contre cette motion.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). M. Godel se réjouissait, en se retournant vers moi, que le débat reste dans une teneur tout à fait correcte et, à mon avis, il l'était jusqu'aux propos de M^{me} Gobet. Venir dire ici qu'on ne doit pas traiter de tri-

cheurs les gens qui procèdent à la soustraction fiscale, parce que quand même ces gens-là paient assez d'impôts sur ce qu'il reste, est inacceptable. Venir menacer maintenant la classe moyenne de coupes dans les prestations si on n'accepte pas cette amnistie, est inacceptable. Venir dire que c'est uniquement par dogmatisme qu'on procède ainsi, ça n'est pas acceptable.

Dans les valeurs que prône le groupe libéral-radical, il y a non seulement la liberté, mais il y a aussi la responsabilité. Et cette responsabilité doit faire en sorte que ces gens-là paient simplement des impôts. Vous connaissez les textes légaux. Pour information, M. Godel met ses services à disposition pour renseigner les gens sur ces amnisties légales permanentes qui existent. Et nous avons ici dans la salle d'excellentes fiduciaires, qui renseigneront très bien les personnes qui les consulteront, pour procéder à ces amnisties fiscales. A l'heure actuelle, avec les forfaits fiscaux, nous avons déjà la pression sur la classe moyenne en disant: «Attention, si vous votez oui, la classe moyenne va payer»; le faire ici avec l'amnistie est tout simplement intolérable.

Godel Georges, Directeur des finances. Permettez-moi de commencer par les discussions que j'ai eues avec M. le Député Mauron. En aparté, il m'a dit: «Mais Godel, tu devrais ouvrir une hotline pour que les gens puissent se confier». Je lui ai répondu: «Mais il faudrait que je trouve vraiment le confesseur idéal.» Et en entendant l'ensemble des députés, j'en ai trouvé deux qui pourraient faire l'affaire, à savoir M. le Député Butty et M^{me} la Députée Schnyder, pour confesser tous ces grands banquiers qui... On verra les modes de convention qu'on aura après à la séance.

Ceci étant dit, je vais répondre à quelques questions. Tout d'abord, il a été relevé qu'il fallait plus d'inspecteurs fiscaux. Vous avez raison, mais nous l'avons fait. Depuis que je suis à la Direction des finances, soit depuis 2012, nous avons 8,79 EPT supplémentaires. Vous me direz que c'est bien le service qui en a obtenu le plus avec les restrictions. Donc, quand je dis 8,79 EPT, c'est avec le budget 2015. Ce que nous avons encaissé, parce que là-dedans il y a aussi les actes de défaut de biens qu'on doit récupérer, eh bien sur ces années, nous avons récupéré 8 millions plus les soustractions fiscales, trois années, soit 13,9 millions. Donc, nous encaissons de l'argent, le travail se fait, mais on sait qu'il y a encore beaucoup d'argent caché, qu'on le veuille ou non.

C'est vrai qu'il y a des gens qui ont peur. J'en ai moi-même qui interviennent chez moi. Mais, comme cela a été dit, ça concerne toutes les couches de la population. Je pourrais presque vous écrire un livre sur tous ceux qui interviennent. Et quand ils sont intervenus, je leur dis simplement qu'il ne fallait rien me dire; parce qu'une foi qu'ils m'ont dit, eh bien voilà... la machine est en route.

Permettez-moi de faire quelques rappels. Indépendamment de la motion, le Conseil d'Etat a mis cette mesure dans le programme de mesures à étudier encore, en priorité I. Et là, je réponds en cela à M. le Député Suter, qui disait qu'on était en contradiction avec ce qu'il y avait dans la page 57 du Message que vous avez adopté hier: la mesure d'amnistie fiscale

se trouve à la page suivante, à la page 58. Cette proposition, je le rappelle, n'est pas gratuite. Je crois que c'est important de le dire. Mais, elle est sans amende. C'est un système simple, souple, similaire au Jura, qui permet au contribuable de calculer de manière simplifiée le montant d'impôts que le fisc lui réclamera.

Maintenant, sous l'angle éthique, je crois que l'ensemble des députés en a parlé, il faut admettre que l'amnistie est évidemment critiquable. Le Conseil d'Etat en a longuement parlé. Mais, encore une fois, elle n'est pas gratuite. Elle prévoit un système facilité de régularisation forfaitaire. Comme vous le savez, l'évolution observée sur le plan international, avec l'échange automatique d'informations et la réforme du droit fiscal pénal, on va vers un effritement du secret bancaire. Quand je parle de la réforme du droit fiscal pénal, dont a parlé M. le Député Mauron, le Conseil d'Etat a répondu favorablement à cette situation. Donc, on veut aussi faire toute la lumière. J'ai même eu l'occasion de participer à une émission de télévision où j'ai dit clairement la position du canton de Fribourg: on est pour réformer ce droit fiscal pénal.

Si vous acceptez que cette amnistie se mette en place, ceci permettra évidemment d'amener des moyens dans le but d'assurer encore mieux les prestations de l'Etat. C'est une évidence: on a besoin de moyens et c'est l'occasion de les faire sortir. Après, est-ce que c'est juste ou pas? On pourrait en discuter longtemps, c'est un peu la conscience de chacun.

Par rapport à ce projet, vous n'en avez pas beaucoup parlé, nous proposons trois catégories, à des taux différents:

1. héritiers (même système que le jurassien);
2. salariés ou rentiers;
3. indépendants et agriculteurs.

La problématique de la légalité a également été soulevée. Vous avez raison: on doit appliquer la loi. Mais, en cas d'acceptation, vous avez l'occasion de vous prononcer sur une modification légale – ce que n'a pas fait le Jura, ils sont passés par une ordonnance – ou de proposer des taux variables ou progressifs; c'est encore à examiner en fonction de la décision que vous prendrez tout à l'heure.

En définitive, on a trois variantes. Aujourd'hui, il faut freiner l'augmentation des prestations. Le Conseil d'Etat ne veut pas diminuer les prestations, même si parfois il y a quelques exceptions, il faut bien l'admettre, mais notre objectif est de freiner l'augmentation. J'ai eu l'occasion de citer l'autre jour les 13 prestations de l'Etat dans le budget 2015 que vous avez accepté hier; les prestations de l'Etat augmentent de 2,2% alors que les charges n'augmentent que de 1,2%. Donc, le Conseil d'Etat sait mettre ses priorités. Et cette amnistie, quoi qu'on en dise, permettra de ne pas freiner davantage, voire améliorer, mais je ne fais pas de promesse.

L'autre solution, si on veut continuer à faire des prestations, sera de prendre de l'argent à ceux qui déclarent, c'est ça le problème. Vous pourrez faire ce que vous voudrez, vous pourrez augmenter les impôts pour assumer les prestations, mais l'argent qui n'est pas sorti ne sera toujours pas dehors. C'est ça le problème! Je comprends bien l'éthique. Mais la

problématique, c'est ça, on n'arrive pas à faire sortir l'argent. Alors, sous l'angle éthique, est-ce mieux de faire payer encore davantage ceux qui paient par rapport à ce qui est déclaré ou d'aller sortir cet argent par un moyen qui n'est pas gratuit? C'est ça, la problématique. Je comprends la conscience, elle est aussi pour moi, comme tout le monde l'a cité ici.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous propose d'accepter cette motion, encore une fois avec toutes les restrictions qu'on a mises sous l'angle éthique, il faut bien en être conscients. Il n'y a pas besoin de répondre sur les personnes morales, puisque tout le monde est d'accord avec ça. Et puis, quand le député Mauron – je terminerai par cette phrase – dit que Godel est un fin renard ou un alter Fuchs, eh bien, mon objectif est de faire sortir cet argent pour que vous puissiez mieux, vous, le Grand Conseil, assumer les prestations de l'Etat.

> Au vote, le fractionnement de cet objet est accepté par 61 voix contre 38 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Beretschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 61.

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Flechtner O. (SE, PS/SP), Ganoz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 38.

S'est abstenu:

Schorderet G. (SC, UDC/SVP). Total: 1.

> Au vote, la prise en considération de cette motion concernant les personnes physiques est acceptée par 61 voix contre 36. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Beretschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 61.

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Flechtner O. (SE, PS/SP), Ganoz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 36.

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB). Total: 3.

- > La fraction de cette motion portant sur les personnes physiques est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'elle implique.
- > Au vote, la prise en considération de cette motion concernant les personnes morales est refusée par 79 voix contre 5. Il y a 11 abstentions.

Ont voté oui:

Frossard (GR, UDC/SVP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP).
Total: 5.

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducopter (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganoz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfli-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 79.

Se sont abstenus:

Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). Total: 11.

> La fraction de cette motion portant sur les personnes morales est ainsi liquidée.

—

Projet d'ordonnance parlementaire 2014-GC-165 Suppléance au sein de la Commission des naturalisations¹

Entrée en matière

La Présidente. Am 7. Oktober 2014 genehmigte der Grosse Rat mit 87 Stimmen bei einer Gegenstimme und einer Enthaltung die Dringlichkeit einer von Grossrat Gilles Schorderet

eingereichten zu behandelnden parlamentarischen Initiative. Diese Initiative hatte zum Ziel, das Grossratsgesetz in Artikel 11 und 13 dahingehend zu ändern, dass Stellvertreterinnen und Stellvertreter zur Regelung bei Arbeitsüberlastung in der Einbürgerungskommission eingesetzt werden können.

Das Büro des Grossen Rates war in der Folge der Ansicht, dass eine parlamentarische Initiative ein ungeeignetes Mittel sei, um das Problem im Zusammenhang mit der bedeutenden Zunahme der Zahl der Einbürgerungsgesuche und mit der Arbeitsüberlastung der Einbürgerungskommission schnell lösen zu können. Daher beschloss es an seiner Sitzung vom 8. Oktober 2014, einen Gegenentwurf in der Form einer Parlamentsverordnung ausarbeiten zu lassen. Die nun vorliegende Verordnung soll die Stellvertretung in der Einbürgerungskommission regeln, wenn es aufgrund besonderer Umstände nicht mehr möglich ist, die ordentliche Behandlung der Geschäfte sicherzustellen. Der Beschluss ist befristet. Er ist gültig bis zum Ende der Legislaturperiode 2012–2016.

Das Büro des Grossen Rates beantragt, gestützt auf Artikel 209 des Grossratsgesetzes und auf Beschluss des Büros vom 7. November 2014, die vorliegende Parlamentsverordnung zu genehmigen und die parlamentarische Initiative abzulehnen.

Ich eröffne die Eintretensdebatte zu dieser Parlamentsverordnung.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Mon lien d'intérêt, vous le connaissez, je suis le président de la Commission des naturalisations. Au nom de cette commission, je vous demande, je vous encourage à accepter cette ordonnance, qui satisfait pleinement la Commission des naturalisations. Vous avez bien compris notre souci, qui est celui de pouvoir recevoir les gens qui sont convoqués. Même si une personne est absente, une personne est malade ou en vacances, nous devons avoir des suppléants afin de pouvoir bien assumer les charges qui sont les nôtres et définies par la loi sur le droit de cité fribourgeois. Il est bien clair que si vous acceptez cette ordonnance, notre commission retirera immédiatement l'initiative parlementaire qu'elle avait déposée sur le même sujet.

Maintenant, j'aimerais faire une petite mise au point. J'ai entendu dernièrement M. le Président du groupe socialiste s'exprimer ici pour dire que l'augmentation des naturalisations, c'était suite au 9 février. Alors, Mesdames et Messieurs, tous les dossiers que nous avons traités dans le courant de cette année ont été déposés bien avant 2014. Pour la procédure, il faut en moyenne deux ans. C'est deux ans avant que les dossiers n'arrivent au Grand Conseil que les gens ont déposé leur demande de naturalisation. Donc, ça n'a pas grand-chose à voir avec le 9 février. Par contre, la modification de la loi sur la nationalité, qui a été acceptée le 20 juin par le Parlement fédéral – la date du referendum courait jusqu'au 9 octobre et le referendum n'a pas été utilisé, cela aura une bien plus grande influence au niveau des demandes de naturalisation. Cette loi devrait entrer en vigueur dans le courant de l'automne 2016 d'après mes informations. Jusque-là, toutes les demandes qui seront faites seront traitées sous l'ancien droit. La nouvelle loi

¹ Texte de l'ordonnance pp. 2598ss.

sur la nationalité sera beaucoup plus contraignante que la loi actuelle. Avec la nouvelle loi, il n'y aura plus que les permis C qui pourront déposer une demande de naturalisation. Donc, cela aura une grande incidence et les requérants devront maîtriser une langue nationale de façon orale et de façon écrite. Je ne vous dis pas la difficulté pour certains, qui n'ont même pas été à l'école, de pouvoir écrire notre langue! Mais c'est la loi qui a été définie par le Parlement. Ça, cela aura une grande influence sur le travail de la commission.

Ensuite, on nous dit qu'il faut alléger la procédure, je l'ai entendu régulièrement, surtout du côté de la gauche. Mais la procédure est définie par la loi sur le droit de cité fribourgeois. La commission ne fait pas comme elle veut. Elle applique simplement la loi. Elle doit recevoir tous les candidats de première génération et recevoir les candidats devant nous. Ils sont convoqués, il y a Monsieur, il y a Madame bien souvent, qui viennent parfois de l'autre bout du canton. On ne peut pas les recevoir et puis directement passer aux questions et puis, hop, c'est bon, on donne un préavis! On les met à l'aise, on leur demande quelles sont leurs motivations. Il faut quand même compter vingt minutes. On ne peut pas raccourcir ce délai. C'est quand même quelque chose que je voulais préciser par rapport au fonctionnement de la commission. Si on veut alléger la procédure, il faut vraiment appliquer la loi comme elle est faite. La loi définit la procédure au niveau du Service des naturalisations. Elle définit au niveau du Conseil d'Etat et puis la charge de la Commission.

Actuellement, la Commission fait un petit peu le travail du Conseil d'Etat, puisque le Conseil d'Etat devrait nous présenter un décret proposé, fini. La Commission devrait se prononcer sur le décret. Mais, pour l'instant, c'est la Commission qui fait un peu le travail du Conseil d'Etat et qui étudie tous les dossiers. Si le Conseil d'Etat donne un mandat plus strict au Service des naturalisations, on devrait avoir beaucoup moins de dossiers. Si on sortait par exemple tous les permis F, qu'on ne peut pas naturaliser, sauf exceptions, on aurait beaucoup moins de séances. Cela, je tiens quand même à le préciser. Ce serait peut-être une solution pour améliorer un peu la rapidité du traitement des dossiers.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare à nouveau mes liens d'intérêts. Depuis tout à l'heure, je suis toujours syndique de Villars-sur-Glâne, mais, en plus, je suis présidente de la commission des naturalisations de la commune de Villars-sur-Glâne.

Cela dit, le groupe socialiste a été assez partagé sur cette question. Certes, il reconnaît tout à fait la nécessité de renforcer la possibilité pour les membres de la commission de siéger. C'est une commission très lourde, qui se réunit très souvent. Donc, on peut tout à fait comprendre que les députés ne soient pas disponibles à tout moment pour siéger dans cette commission. En plus de ça, naturellement, il y a beaucoup de demandes qui sont probablement le fait, d'une part, de la politique fédérale qui visait à faciliter ou à encourager les naturalisations comme étant plus un facteur d'intégration que de permettre aux étrangers de garder leur nationalité et de siéger dans les instances cantonales et communales. C'est peut-être une bonne chose mais on voit que, en corollaire,

cela donne plus de travail aux commissions des naturalisations. Je peux vous dire que cela donne aussi du travail aux commissions des naturalisations des communes. Ce qui nous paraît quand même un peu curieux, c'est pourquoi la Commission de naturalisations, au lieu de crier au secours, ne fait pas des propositions pour modifier la loi sur la nationalité, la loi fribourgeoise bien entendu.

La loi suisse a été modifiée en ce sens qu'elle a exigé que l'on constate l'intégration des personnes demandant la nationalité suisse. Or, l'intégration, c'est évidemment la connaissance des langues. Mais là, on ne peut pas aller plus loin que ce que l'on reconnaîtrait pour un citoyen suisse. On ne peut pas exiger qu'un étranger écrive mieux le français ou l'allemand qu'un Suisse ne le ferait... mais c'est aussi cette intégration par sa participation à la vie sociale, sa manière d'être, de comportement dans la vie sociale et dans l'ordre juridique du pays. Or, dans le canton de Fribourg, nous avons une procédure extrêmement lourde, tellement lourde qu'elle plombe toutes les instances de la république. On commence par la police qui interroge les candidats, qui fait de véritables romans fleuves dans des procès-verbaux d'interrogatoire. Cela dure très longtemps, on pose des questions particulièrement aberrantes. On considère les candidats comme étant de potentiels tricheurs, comme étant presque des criminels. Ensuite, une fois tout ceci établi, cela passe à la commune. Les communes ne veulent pas recommencer l'exercice, donc essayent de vérifier l'intégration. A ce stade, les communes ont plus de possibilités de voir, de par leur situation de proximité, si la personne est réellement intégrée ou pas. Ensuite, ça passe au Grand Conseil, qui recommence l'exercice. Ça n'en finit pas!

M^{me} Garghentini et moi-même avons déposé une question au Conseil d'Etat pour demander l'allègement de cette procédure. Le canton de Fribourg – je crois – est un modèle du genre dans la lourdeur de la procédure. Il y a belle lurette que les autres cantons ont supprimé ces multiples interrogatoires. Sans compter que, parfois, il y a des problèmes, il faut bien le reconnaître. Il y a quelques fois des situations dans lesquelles on se dit qu'on ne peut pas ici prendre une décision sans avoir encore incité la personne à mieux connaître la langue ou à mieux s'être intégrée. C'est notamment le cas des femmes dont le mari est parfaitement intégré et dont les enfants sont parfaitement intégrés, mais qui, elles, restent en retrait en raison de leur culture. Là, lorsque l'on prend des décisions, il y a encore des procédures de recours rallongeant davantage ces procédures.

Le groupe socialiste a décidé de laisser la liberté de vote sur cette question. Personnellement, je voterai contre, parce que j'estime que ça n'est pas le bon moyen d'améliorer la situation, ça n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Ce qu'il faut faire, c'est s'attaquer à la loi. C'est prendre des mesures qui permettent de simplifier très largement ces procédures. C'est le seul moyen de décharger la commission.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis également membre de la Commission des naturalisations depuis peu et je suis moi-même migrante.

Par chance, je n'ai pas eu à passer à travers les méandres et les interrogatoires de la procédure de naturalisation, car je me suis mariée avec un Suisse à une époque pas si lointaine où les femmes se mariant avec un Suisse recevaient automatiquement le passeport à croix blanche.

A la Commission des naturalisations, j'ai remplacé mon collègue Xavier Ganioz en avril dernier, parce qu'il ne pouvait plus, pour des raisons professionnelles, suivre le rythme effréné des séances. Effectivement, on siège deux matinées par semaine actuellement. Ce n'est pas possible pour tout le monde d'avoir autant de disponibilité et de siéger deux matinées par semaine. Pourtant, actuellement, c'est le rythme qu'on doit tenir pour suivre et accélérer les dossiers en attente. Ce rythme, comme l'a exprimé notre président, M. Gilles Schorderet, ne va pas diminuer, bien au contraire. Actuellement, nous traitons des dossiers qui ont été déposés il y a plus de deux ans. Avec la votation du 9 février et avec la loi qui a été acceptée au niveau fédéral, il est clair qu'on devra s'attendre encore à une multitude de dépôts de dossiers. Cela nous a d'ailleurs été confirmé par M. Coussa, chef de service du SECiN. Donc, pour assurer le quorum actuellement, il nous est nécessaire d'accepter cette ordonnance parlementaire et de nommer un ou une suppléant-e par groupe parlementaire.

Par contre – et là, je partage totalement l'avis de ma collègue Erika Schnyder – il sera sans doute inéluctable de revoir le fonctionnement de cette commission. Maintenir ce rythme des séances est lourd pour les membres, coûte cher à l'Etat et est redondant pour les candidates et les candidats, qui doivent passer par de nombreuses séances. Quand ils arrivent au Grand Conseil, c'est souvent la quatrième fois qu'ils sont entendus, parce que, si le dossier dure trop longtemps, il y a encore un entretien supplémentaire qui est refait soit par le SECiN, soit par la police.

Donc pour moi, il est aussi nécessaire de revoir le nombre d'entretiens parce que je ne trouve pas nécessaire de devoir faire se déplacer encore des personnes qui – on le voit d'ailleurs dans leur dossier – respectent nos lois, payent leurs impôts et travaillent. Elles sont donc parfaitement intégrées, alors pourquoi donc les auditionner trois fois? D'ailleurs, depuis que je siège à la Commission des naturalisations, j'ai pu constater que nous émettons un préavis négatif souvent lorsque le dossier présente des failles ou pose des questions.

Je pense donc qu'en l'occurrence, il y a matière à simplifier la procédure tout en respectant bien sûr la loi fédérale et en acceptant les candidats et les candidates qui répondent aux critères d'intégration. Comme l'a dit, M^{me} Erika Schnyder, nous avons déposé une question pour revoir cette procédure.

Ceci étant dit, je vous invite à voter oui quand même à cette ordonnance.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je fais aussi partie de cette Commission des naturalisations et je fais aussi partie de ceux qui ont demandé cette personne suppléante étant donné la situation. Il faut bien se rendre compte que les suppléants fonctionnent à titre extrêmement exceptionnel. Si nous

n'avons pas l'ensemble de la commission qui est en place mais le quorum, nous siégeons tout de même. Donc, c'est vraiment une mesure d'exception.

Par rapport à la procédure, nous attendons, en tout cas depuis le début de la législature, une réforme de la loi. La loi ne doit pas venir de la commission mais doit venir d'abord du Conseil d'Etat, qui nous propose ensuite de rentrer dans ce travail.

Nous attendions aussi les travaux au niveau fédéral. Aujourd'hui, le référendum est terminé. Il est enfin temps de pouvoir effectivement réadapter la loi fribourgeoise par rapport aux décisions fédérales; ceci va être mis en place.

Maintenant, pour alléger la procédure, nous ne pouvons ôter la Commission des naturalisations au niveau fribourgeois étant donné que nous recalons des personnes. Ce sont des personnes qui ont eu un préavis favorable au niveau de leur commune et qui, au niveau cantonal, reçoivent un préavis négatif momentané. Elles ont l'occasion de revenir, ce qui prouve que les méthodes de travail ne sont pas les mêmes dans chaque commune. Nous voulons que les personnes qui reçoivent la naturalisation soient mises sur un pied d'égalité. Donc, nous avons ces divergences, parfois. Il y a peut-être des connaissances d'une personne qui vient se faire naturaliser et qu'on ne peut refuser alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères que la loi fribourgeoise requiert.

Ensuite, on parle souvent des femmes qui ne sont pas intégrées. Dans notre commission, nous avons aussi un souci que les femmes, ici, vont chercher des maris dans leur pays. Ces maris-là ne sont pas intégrés et, des fois, ne veulent pas être intégrés. Cette problématique du conjoint ne doit pas être uniquement liée à une femme qui n'est pas intégrée mais aussi doit lui enlever l'envie d'aller chercher un mari au pays et qui, lui, ne s'intégrera jamais dans notre pays.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Gemeinderat in Düdingen und Präsident der Einbürgerungskommission meiner Gemeinde.

Ich muss hier auf die Intervention meiner beiden SP-Kolleginnen reagieren, die das Verfahren in Frage stellen. Ich stelle dieses Verfahren überhaupt nicht in Frage. Ich glaube, es ist sehr wichtig und nötig, dass die Befragungen auf allen Ebenen stattfinden. Mein Erfahrungsschatz zeigt, dass die Protokolle und die Auszüge von Protokollen, die wir von den kantonalen Befragungen erhalten, oft sehr wertvoll sind. Man kann sich da ein erstes Bild von den Kandidaten machen. Es ist aber unumgänglich, dass wir mit den Leuten sprechen.

Es wurde gesagt, man kann auf dem Papier entscheiden. Das kann man eben nicht! Ein konkreter Fall: Die Leute bezahlen die Steuern und wohnen seit 20 Jahren bei uns. Sie kommen mit ihren Kindern in die Kommission und dort stelle ich fest, dass die Eltern kein oder ein nur sehr gebrochenes Deutsch sprechen. Die Kinder übersetzen. Sind diese Leute integriert? Wir haben in diesem konkreten Fall das Dossier abgewiesen. Das ist die Realität, die wir in der Kommission haben.

Die Befragungen sind eminent wichtig und ich glaube, wir müssen vorsichtig sein, beim Kanton auf diese zu verzich-

ten. Wir müssen vielleicht kanalisieren oder anders auswählen, aber ich denke, es ist nötig – und dies entspricht meiner Erfahrung –, dass auf allen Ebenen die Leute begrüßt und befragt werden. Es ist übrigens auch deren Recht, sich gegenüber der Behörde auszudrücken, wie Sie das auch in jedem Verfahren haben. Man kann nicht sagen, man habe noch Rekursmöglichkeiten usw. Das gehört zum Verfahren. Wir müssen dies in diesem Sinne aufrechterhalten. Ich habe nicht gesagt, dass man nicht einige Vereinfachungen machen könnte – das ist vielleicht auch nötig. Aber wir sollten nicht das Kind mit dem Bad ausschütten und das Verfahren komplett ändern. Das wäre nicht richtig.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'aimerais avoir des renseignements concernant le fonctionnement. A quel moment demande-t-on à un suppléant d'être présent? Cela n'apparaît pas dans l'ordonnance. Il est dit que c'est au moment où elle ne peut pas siéger, si les circonstances particulières ne permettent plus d'assurer... A mon avis, j'aimerais que cela soit clair. Est-ce que c'est dès qu'on n'a plus le quorum qu'on appelle le suppléant ou dès qu'il manque quelqu'un? Cela devrait figurer dans l'ordonnance et cela ne devrait pas être au bon vouloir de la commission de décider de quelle manière cela fonctionne.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). J'ai bien écouté tout ce débat. Il est clair qu'il y a aussi un côté politique, on a bien entendu M^{me} Schnyder intervenir. Qu'est-ce qu'on doit demander? Comment doit-on procéder pour la naturalisation? Là-dessus, nous n'aurons pas la même notion sur les questions qui doivent être posées et sur la procédure. Par contre, la loi est claire. Pour l'instant, elle est définie et on applique cette loi. Ça, c'est vraiment la réalité. M. Bapst l'a aussi exprimé, au niveau communal, au niveau du Grand Conseil, on suit les étapes.

Maintenant, M^{me} Garghentini l'a dit, cela passe dans les communes. Il ne faut pas ces redondances, reconvoquer ces gens-là! Tous les gens, tous les requérants qui viennent à la Commission des naturalisations du Grand Conseil, ont passé l'étape communale. Elles ont droit de cité dans une commune. Mais on ne refuse pas, on reporte, parce qu'il y a un manque d'intégration, des manques de connaissances des institutions, parfois, la méconnaissance de la langue. Parfois, on demande des compléments d'information. Mais, regardez les dossiers, regardez les décrets! Chaque fois, j'annonce combien on en a reporté; c'est le 25% environ, ces gens qu'on repousse. Ils sont tous passés au niveau de la commune. Toutes les communes ne font pas exactement le même travail, qui est peut-être fait à Guin, comme cela a été cité. Là, on doit vraiment avoir ce tri, c'est ce que nous demander la loi. Par contre, M^{me} Garghentini a dit, parfois, dans les dossiers qu'on traite, on voit déjà en prenant ce dossier que cela crée problème. C'est justement là qu'on peut simplifier et donner un petit peu plus de pouvoir peut-être au Service pour dire non à ce dossier, qu'on ne le présente pas encore. Voilà, il ne rentre pas dans le décret qui doit être proposé. Voilà un peu la manière de fonctionner.

Ensuite, la modification de la loi. La Commission des naturalisations devrait proposer une modification de la loi. On en a

discuté avec M^{me} la Conseillère, avec le chef de service. Oui, il y aura une modification de la loi sur le droit de cité fribourgeois. On sait, par exemple, qu'on doit régler l'article 6, où les conditions s'étendent au conjoint. C'est défini par la loi. On en parlera certainement au mois de décembre quand je vous présenterai le prochain décret. On a un arrêt du tribunal. On doit en discuter. On devra modifier cette loi.

On doit la modifier aussi puisque la nouvelle loi sur la nationalité a été approuvée et on devra de toute façon la modifier. Je pense qu'on va prendre tout en même temps. Là, des décisions politiques seront à prendre. Là encore, je pense qu'il y aura un long débat.

Mais, pour l'instant, la Commission des naturalisations a besoin de ces suppléants, qui seront simplement convoqués ou invités quand on sait qu'il y aura des absences déjà programmées. C'est aussi pour qu'on puisse siéger régulièrement. Celui qui sait qu'il part trois semaines en vacances aux Etats-Unis ou je ne sais où, un autre qui est hospitalisé, là, il fait appel à son suppléant, ce n'est pas parce que, au dernier moment, une personne ne peut pas venir. Souvent, elle téléphone au président, s'excuse, mais le président est au courant s'il y aura le quorum ou pas. C'est quand je vois qu'il y a un problème et qu'on ne peut pas atteindre le quorum que je demande aux membres d'appeler leur suppléant. C'est une façon simple, mais ces suppléants ne seront pas appelés très régulièrement, je le pense.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'aimerais quand même que M^{me} la Commissaire réponde à la question de savoir de quelle manière exactement seront appelés les suppléants, parce que c'est clair, par ce qui a été dit là, que c'est finalement la personne qui est absente qui décide éventuellement si elle appelle le suppléant ou si elle ne l'appelle pas en fonction de la longueur et du délai. Je ne pense pas que c'est clair. Cela doit être vraiment défini. A mon avis, ce n'est pas la personne qui est absente, c'est vraiment le Secrétariat qui doit le définir selon des règles bien établies.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Effectivement, l'ordonnance parlementaire qui vous est proposée se réfère à l'article 209 de la loi sur le Grand Conseil. Donc, nous ne sommes pas vraiment dans notre champ de compétences. Néanmoins, le Conseil d'Etat vous invite à accepter cette ordonnance parlementaire sur la suppléance au sein de la Commission des naturalisations et regardera avec le Grand Conseil l'organisation de cette suppléance.

Pour régler à terme le problème des dossiers à traiter – là, nous le réglons avec cette ordonnance parlementaire à court terme – nous voulons aussi régler le problème, si possible, à long terme. M. le Député Schorderet a évoqué le changement de la loi sur le droit de cité fribourgeois. C'est effectivement une démarche que nous allons faire pour voir quelles procédures peuvent être simplifiées, pas seulement pour les étrangers de deuxième génération mais peut-être pour d'autres cas, et comment le travail peut être mieux réparti entre les différentes instances.

Dans ce cadre, je profite aussi de dire que nous changerons au SECiN vraisemblablement aussi la loi sur l'état civil pour regrouper les arrondissements.

Peut-être encore une dernière remarque. Pour être tout à fait objectif, la Commission des naturalisations n'est pas surchargée actuellement à cause du vote du 9 février, c'est vrai, puisqu'elle est en bout de chaîne. Par contre, nos services ont constaté depuis quelques mois, pour différentes raisons, une recrudescence des dossiers de demande de naturalisation.

Avec cela, je vous remercie.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

La Présidente. In diesem Artikel wird grundsätzlich festgehalten, wann ein stellvertretendes Mitglied in die Einbürgerungskommission beigezogen werden kann.

> Adopté.

ART. 2

La Présidente. Hier wird die Bezeichnung der stellvertretenden Mitglieder definiert. Konkret heißt das, dass die stellvertretenden Mitglieder bereits während dieser Session durch das Büro – auf Vorschlag der Fraktionen – bezeichnet werden. Sofern diese Verordnung durch den Grossen Rat angenommen wird, kann ich Ihnen die Mitglieder, die als Stellvertreter bezeichnet werden können, am Schluss dieses Geschäfts mitteilen.

> Adopté.

ART. 3

La Présidente. Artikel 3 regelt den Einsatz der stellvertretenden Mitglieder in der Einbürgerungskommission, so wie dies vom Präsidenten der Einbürgerungskommission und von Frau Marie Garnier, Staatsrätin, gerade erläutert worden ist.

> Adopté.

ART. 4

La Présidente. Die Verordnung tritt mit ihrer Genehmigung in Kraft, das heißt, heute am 20. November 2014, sofern sie genehmigt wird und sie ist bis zum Ende der Legislaturperiode 2012–2016 gültig.

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet d'ordonnance est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 4. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Stempfli-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 88.

Ont voté non:

Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). Total: 4.

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 2.

La Présidente. Ich darf Ihnen nun mitteilen, dass das Büro folgende Stellvertreterinnen und Stellvertreter für die Einbürgerungskommission bezeichnet hat:

- > für die SVP: Jean Bertschi;
- > für das MLB: Bernadette Mäder-Brühlhart;
- > für die SP: Rose-Marie Rodriguez;
- > für die FDP: Markus Ith;
- > für die CVP: Patrice Jordan.

Mandat 2014-GC-103 Josef Fasel/Markus Bapst/Patrice Jordan/Patrice Longchamp/ Patrice Morand/Jean-Pierre Doutaz/Susanne Aebischer/Bruno Boschung/Bruno Jendly/ Thomas Rauber
(Approbation partielle de plans d'aménagement local avec effet anticipé des plans)¹

Retrait

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Der Staatsrat präsentiert uns eine umfangreiche juristische Analyse, der wir nichts entgegenzusetzen haben.

Das Problem ist erkannt, aber das gewählte Instrument anscheinend falsch. Die Bürger dreier Gemeinden sind noch vom Problem betroffen und warten auf eine Lösung.

Der Staatsrat ist einverstanden damit, das Problem so schnell wie möglich zu regeln. Wir nehmen ihn beim Wort und ziehen den Auftrag in diesem Sinne zurück.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je prends acte du retrait de ce mandat pour des questions de recevabilité. Effectivement, vous avez eu connaissance de la position du Conseil d'Etat. En réalité, il n'y a plus que trois communes qui sont concernées par cette problématique et, pour deux d'entre elles, ces communes nous ont demandé des prolongations de délais pour modifier à nouveau leur plan d'aménagement local. Il était donc judicieux également, pour une question de fonds, de ne pas entrer en matière.

Cela étant, nous procéderons à la pesée des intérêts, le moment venu, pour essayer de trouver une solution acceptable pour les parties.

> Ce mandat est retiré par ses auteurs.

—

Projet de loi 2014-DIAF-105
Modification de la loi sur les communes (élections générales reportées en cas de fusion)²

Rapporteur: **Peter Wüthrich** (PLR/FDP, BR).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce projet de loi donne suite à une motion déposée par nos collègues Nadia Savary et Yves Menoud et

a pour but de ne pas péjorer les communes qui fusionneront au 1^{er} janvier 2017. Cette motion propose d'autoriser les communes à prolonger les mandats des élus communaux en fonction, jusqu'à l'entrée en vigueur de la fusion, afin d'assurer une bonne transition de la législature 2011–2016 à la législature 2016–2021.

Le projet de loi soumis par le Conseil d'Etat est un projet complémentaire, au sens de loi sur le Grand Conseil, et reprend cette idée générale en y intégrant les deux points suivants:

1. La règle proposée par les motionnaires est formulée de manière générale et s'appliquera à toutes les fusions de communes entrant en vigueur dans l'année qui suit celle où aurait lieu le renouvellement intégral des autorités communales.
2. Une disposition transitoire permettra aux communes fusionnant au 1^{er} janvier 2017, de renoncer à des élections générales sans devoir attendre la promulgation de l'acte d'approbation du Grand Conseil. C'est alors l'approbation de la convention de fusion par les différents corps électoraux qui fera foi. Celle-ci devra intervenir avant le 30 septembre 2015.

Le Conseil d'Etat transmettra prochainement au Grand Conseil, un projet de loi adaptant la législation fribourgeoise à la législation fédérale sur la géoinformation. Ce projet prévoira que les fusions de communes soient approuvées sous la forme de décrets plutôt que de lois et ne soient ainsi plus soumises au référendum populaire.

Par dix voix sans opposition ni abstention, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

La Commissaire. Je remercie le rapporteur pour ses explications très claires. Le Conseil d'Etat a essayé de faciliter le plus possible l'application de la motion Menoud-Savary et a donc tout fait pour raccourcir les délais, ceci dans le but d'encourager les fusions de communes à venir.

C'est pour cette raison que nous vous proposons une suite directe à la motion. D'autre part, le projet de loi présenté n'a pas rencontré d'opposition durant la consultation, raccourcie pour des besoins de délais.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). Comme vous l'avez appris, c'est avec M^{me} Nadia Savary que nous avons déposé une motion, demandant la prolongation du mandat des conseillères et conseillers communaux jusqu'au 31 décembre 2016, pour les communes qui fusionnent au 1^{er} janvier 2017.

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat, qui a décidé de donner une suite directe par gain de temps, du fait qu'en fonction des différentes échéances, tant en matière de fusions qu'en matière électorale, les dispositions légales à créer ne pourraient pas entrer en vigueur à temps. Ceci nécessite alors une modification de la loi sur les communes. En effet, si on avait modifié la loi sur l'encouragement à la fusion, comme c'est une loi qui a un terme, ceci ne pourrait pas se reproduire à intervalles réguliers, chaque fois qu'il y a une année qui suit les échéances électorales normales.

¹ Déposé et développé le 14 mai 2014, BGC p. 1462; réponse du Conseil d'Etat le 23 septembre 2014, BGC p. 2633.

² Message pp. 2579ss.

Le Conseil d'Etat s'est rallié à notre motion pour les raisons qu'a expliquées notre conseillère d'Etat. Le Conseil d'Etat estime pourtant fondamental que les communes ayant fusionné au 1^{er} janvier 2017 doivent prouver que leur fusion est définitive au moment de la convocation des corps électoraux pour les élections communales 2016, soit le 25 décembre 2015 au plus tard. Une fusion définitive intervient normalement au moment où celle-ci est promulguée par le vote du Grand Conseil. Cela signifie alors que les communes qui souhaitent bénéficier du report des élections en automne 2016, ne pourraient pas bénéficier du délai de dépôt de convention au 30 juin 2015 du fait qu'il resterait peu de temps après pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour faire face à cette difficulté, la solution proposée par le projet consiste à admettre de se référer non pas à la promulgation de l'acte d'approbation de la fusion, mais à fixer un délai maximal dans lequel le vote aux urnes sur la fusion doit intervenir.

Par conséquent, les communes qui veulent fusionner au 1^{er} janvier 2017 devront impérativement déposer leur convention de fusion au 30 juin 2015, et faire voter la convention avant le 30 septembre 2015. Ces délais semblent, en tous les cas pour ma part, possibles à tenir, au vu du temps d'analyse encore à disposition, pour les communes qui ont déjà développé depuis un certain temps un projet de fusion, en vue d'une fusion au 1^{er} janvier 2017.

Par contre, cela ne laissera certainement pas le temps de repenser un nouveau projet, si une ou plusieurs communes dans la fusion allaient refuser le vote sur la fusion.

Donc, d'autres délais sont prévus dans la loi sur les fusions de 2011 et il faudrait revoir, pour cela, certains délais. Ce n'est pas le débat d'aujourd'hui, du fait que Nadia Savary et moi-même avons déposé encore une autre motion, qui va dans le sens de prolonger les délais, pour pouvoir bénéficier plus longtemps des subventions à la fusion. Mais, ce débat se fera sans doute lors d'une prochaine session.

Alors, comme le Conseil d'Etat et la commission, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, et bien-entendu les motionnaires, vous demandent de soutenir la modification de la loi sur les communes, qui va dans ce sens.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a analysé les propositions de modification de la loi et nous pensons que celles-ci sont utiles et nécessaires. La prolongation du mandat de conseiller communal évitera aux communes de chercher des conseillers pour une année.

Le groupe socialiste vous invite à accepter les nouveaux articles, qui modifieront la loi sur les communes.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêt direct avec le sujet, si ce n'est celui d'être le syndic d'une commune, nominée le plus beau village de Suisse romande 2014 (*rires et applaudissements*), en l'état non concerné par le sujet. Mais qui sait? Peut-être demain.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique salue l'objectif de la motion et, de fait, remercie les deux auteurs de celle-ci pour leur proposition de modification de la loi sur les communes. Cette proposition, très pragmatique, s'inscrit et complète avec bon sens la volonté cantonale liée aux objectifs de la loi sur les fusions. Elle dispensera ainsi les communes concernées de l'obligation de pratiquer deux élections générales en moins d'une année, ce qui n'est pas rien.

Certes, quelques inconvénients en découlent, puisqu'elle engendre que la législature en place soit prolongée de quelque neuf mois et de par là, que la législature à venir en soit d'autant amputée. La prolongation de la législature permettra aux élus qui ont collaboré dans le processus de fusion de mettre ainsi en place les éléments nécessaires à l'entrée en vigueur de celle-ci, dans le même esprit et avec la même connaissance qui a fondé le vote populaire. La cohérence s'en trouve donc renforcée et le bilan des inconvénients et des avantages penche largement au profit de ces derniers.

La règle proposée s'appliquera donc désormais, si vous l'acceptez et je suis sûr qu'on va le faire à l'unanimité, à toutes les fusions de communes entrant en vigueur dans l'année qui suit celle où aurait lieu le renouvellement intégral des autorités communales.

Ainsi, la base légale pourra être adaptée, sans incidence financière sur les communes comme le dit le rapport, ou même plutôt avec une incidence favorable, puisqu'il y aura une élection de moins à organiser.

Je remercie donc le Gouvernement pour son message et M^{me} la Commissaire d'avoir compris l'enjeu et traité ce dossier, respectivement cette motion, avec diligence. C'est donc à l'unanimité que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra cette motion.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical accepte les modifications de la loi sur les communes, tel que proposé par le Conseil d'Etat, pour les raisons de simplification évoquées par mes collègues.

Toutefois, même si ce message règle une question technique, il aurait été souhaitable que la réponse fût présentée de façon plus simple et plus compréhensible, ce d'autant plus qu'il ne répond pas à une question qu'il laisse ouverte, à savoir, l'élection des présidences des conseils généraux. Ces élections ont lieu au printemps. Or, les nouveaux élus le seront à partir de janvier. Le rapport relève simplement que cette question existe, de par toutes les fusions, puisque celles-ci commencent toujours en janvier, mais aucune réponse n'est donnée. Alors, quelle sera-t-elle?

Il y a deux solutions:

1. Le premier président fera une période plus longue, c'est-à-dire par exemple du 1^{er} janvier 2017 au printemps 2018; conséquence: il aura plus de douze mois de présidence et il n'y aura que quatre présidents.

2. Le premier président fait une très courte période, soit du 1^{er} janvier au printemps de la même année; conséquence: il aura moins de douze mois de présidence.

Ces deux variantes sont contraires à l'article 32 al. 1 CO, qui prévoit que les présidences devront être de douze mois. Le rapport pose la question, mais n'y répond pas. Il aurait été par exemple intéressant de savoir comment cela s'est passé lors de la fusion de Bulle ou de la Tour-de-Trême.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Cette modification de la loi sur les communes, pour que les élections générales soient reportées en cas de fusions de communes au 1^{er} janvier 2017, permet aux autorités communales de rester en place jusqu'à l'entrée en vigueur de la fusion. La commune fusionnée part avec des élus de la nouvelle commune et cela clarifie la présence avant et après la fusion.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, vous propose d'accepter cette modification de loi sur les communes.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). Je réponds à la question de M^{me} de Weck, qui demande comme cela s'est passé à Bulle.

A Bulle, on a fusionné au 1^{er} janvier et la première année de présidence a duré quinze mois. Ensuite, on a renouvelé normalement. Mais je reviens à ce qui se passait – c'est peut-être là qu'il manque une page: quand on avait un conseil général à La Tour-de-Trême, celui-ci changeait ses présidences tous les 1^{er} janvier. Elles ne changeaient pas au printemps. Je ne sais pas si c'était légal, ça s'est fait pendant une dizaine d'années comme ça. Mais, le dernier président a fait, lui, quatorze ou quinze mois.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Les élections communales générales de février 2016 constituent une infortune politique administrative pour les fusions de communes qui pourraient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

D'une part, expérience faite, l'échéance d'élections est une pression politique qui peut s'avérer, sous le coup du chantage, néfaste pour un élu communal et l'intérêt de la fusion. D'autre part, élire ou être élu pour neuf mois, sachant qu'une nouvelle équipe entrera en fonction au jour de l'entrée en vigueur de la fusion, n'est pas une motivation individuelle, ni une perspective intéressante pour les citoyens qui placent leur confiance dans leurs candidats.

Enfin et surtout, accorder le temps nécessaire aux autorités en place pour constituer concrètement le tissu de la nouvelle commune, qui aura reçu l'aval des citoyens, est précieux et judicieux, expérience faite également.

C'est pourquoi notre motion demande une modification de la loi sur les communes afin de créer une base légale pour des élections générales reportées en cas de fusions.

Au vu de l'impératif de différentes échéances, le Conseil d'Etat a donné une suite directe à cette motion et je l'en remercie. Je vous invite à accepter cette motion.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance de la motion de nos collègues Yves Menoud et Nadia Savary. Il remercie leurs auteurs et constate que M^{me} Savary assume pleinement son rôle de présidente des communes fribourgeoises. Elle relaye ainsi le souci porté par de nombreux conseillers communaux, qui se trouvent en phase de fusion, fusions dont on espère qu'elles vont aboutir. Je pense ici tout spécialement à celle des cinq communes du Gibloux qui, pour le moins, a du plomb dans l'aile, parenthèse fermée.

Le groupe Alliance centre gauche acceptera donc la démarche qui nous est proposée aujourd'hui.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants pour leurs propos. Je constate que le projet de loi ne suscite pas de contestation. Je n'ai donc pas d'autre commentaire.

En ce qui concerne les deux points soulevés par M^{me} de Weck, sur la simplicité, je laisserai répondre M^{me} la Commissaire. Pour la question des présidences pour les conseils généraux, il est vrai que cette question n'a pas été soulevée au sein de la commission. Vous avez eu un exemple de pratique de la part de M. Menoud et M^{me} la Commissaire aura peut-être une information complémentaire à ce sujet.

La Commissaire. Je suis satisfaite d'entendre que tous les partis entrent en matière sur cette modification de la loi sur les communes. Je me réjouis qu'elle puisse aider les communes à fusionner.

Concernant la question de l'élection des présidents des conseils généraux, je crois que ce n'est pas tout à fait la même compétence que la prolongation des mandats des conseillers communaux, puisque là, c'est le Conseil d'Etat qui doit convoquer les corps électoraux pour les fusions. La durée de la présidence du conseil général peut être déterminée dans la convention de fusion. Vous avez des explications à l'article 136, sur les dispositions transitoires.

Pour l'instant, je vous prie d'entrer en matière sur cette loi et, si vraiment il y a des problèmes de détails – je vois que la commune de Bulle avait réglé ce problème de manière satisfaisante – nous proposerons des solutions aux communes concernées.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 135 AL. 1, 3E PHR.

> Adopté.

ART. 136B TITRE MÉDIAN

> Adopté.

ART. 136C (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgenet Woerffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrinard (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Douchez (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Flechtnér O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 85.

Motion 2014-GC-79 Pierre-André Page/Pierre-André Grandgirard**(Institut agricole de Grangeneuve: son avenir comme centre de formation agricole de pointe)¹**

Prise en considération

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis paysan à Châtonnaye et j'exploite un domaine de production mixte de lait de Gruyère, de lait de vacherin fribourgeois et de grande culture. Je suis membre de la commission consultative de l'Institut agricole de Grangeneuve, qui est, comme son nom l'indique, un organe de consultation et qui n'a aucun pouvoir décisionnel. Je préside la commission de formation continue de ce même institut.

L'Institut agricole de Grangeneuve, son avenir comme centre agricole de pointe. Cette motion déposée avec mon collègue Grandgirard demande d'investir dans la formation de nos futurs agriculteurs. Pourquoi cette motion?

Pour mémoire, différents projets ont été développés et préparés pour transformer cette ferme vétuste. Un concours d'architecture a été réalisé lors de la dernière législature et le Conseil d'Etat avait tout simplement refusé le financement de ce nouveau bâtiment. Ensuite, il a été discuté d'une ferme commune avec Agroscope, mais ce projet a été écarté pour des raisons que l'on peut très bien comprendre. Des essais, avec une production de lait pour la fabrication de Gruyère et de Vacherin fribourgeois, étaient difficilement compatibles. Le moment où M^{me} la Conseillère m'a fait sortir de mes gonds, c'est lorsqu'elle nous a annoncé l'abandon du projet de nouvelle ferme-école de Grangeneuve et que la sécurisation du bâtiment et les réparations urgentes seraient réalisées dans le cadre des budgets annuels de l'Institut agricole de Grangeneuve. C'est une façon de procéder qui aurait été beaucoup plus coûteuse.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, la raison principale du dépôt de cette motion. Nous voulons garder un centre de compétences fort en matière de formation des agriculteurs de notre canton et hors de notre canton. Nos collègues des Grisons ont été avant-gardistes et ont construit une ferme modèle, ainsi que nos voisins vaudois, qui l'ont inaugurée il y a quelques semaines.

Le canton de Fribourg doit rester un lieu pour la formation de pointe de notre agriculture. Je remercie le Conseil d'Etat, qui a compris le message et réagi à notre motion en mettant, dans le courant du mois de mai-juin déjà, ces 10 millions au plan financier.

Quelques collègues du groupe m'ont titillé en me disant que l'agriculture de pointe n'est plus d'actualité. La priorité est mise sur les fleurs, les décorations de fermes, puisque même les publicités pour montrer les belles images de l'agriculture

¹ Déposé et développé le 28 mars 2014, BGC p. 717; réponse du Conseil d'Etat le 14 octobre 2014, BGC p. 2629.

suisse sont tournées en Nouvelle-Zélande. Non, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, je ne crois pas à la fin de l'agriculture productrice et la direction vers Ballenberg que certains souhaitent. Il y en a également dans notre canton.

Il est de notre devoir de continuer à nourrir notre population avec des produits de qualité et nous pourrons être fiers d'avoir su garder le savoir qui a été acquis depuis de nombreuses années. Dans le canton, nous avons su donner à nos jeunes une école des métiers moderne, à nos universitaires, des laboratoires et des machines performantes afin qu'ils puissent être compétitifs avec les marchés privés. Je vous demande de poursuivre dans cette ligne que les élus fribourgeois ont toujours mise en évidence: la formation.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, nous propose le fractionnement de la motion. Je reconnais, M^{me} la Conseillère d'Etat, que je ne comprends pas très bien la proposition. Nous demandons la construction d'une ferme-école. Vous êtes d'accord avec notre proposition et c'est très bien. Notre souci, c'est la formation des jeunes agriculteurs. Par contre, la planification du site de Grangeneuve, les rénovations que vous souhaitez apporter à Sorens, la création d'un centre d'excellence pour les produits du terroir ne sont pas l'objet de notre demande. Je pense que vous avez toutes les compétences pour déposer une demande de décret, pour réaliser un tel centre. Je ne suis pas sûr que Grangeneuve soit un endroit idéal pour celui-ci. Il y a des endroits touristiques, avec beaucoup de visiteurs, qui seraient mieux appropriés pour une telle proposition.

La planification des sites de Grangeneuve et de Sorens est de votre compétence. La motion demande un investissement pour la formation des agriculteurs de notre canton. Nous voulons une formation de qualité avec des outils de qualité. En aucun cas, nous ne voulons mêler ou confronter dans ce débat la production bio traditionnelle, industrielle, fromagère ou intensive, qui sont des spécificités de la production. Pour rester compétitive, l'agriculture doit pouvoir se baser sur une formation de pointe. Que l'on traie des vaches pour du lait bio, industriel ou fromager, la technique d'apprentissage est la même.

Je vous remercie d'avoir compris la nécessité de cette construction et l'intérêt de cet investissement. Et là, nous nous rejoignons.

J'ai pu participer à la présentation du pré-avant-projet et je vous en remercie. La direction prise par le projet est bonne. Nous allons toujours dans la même direction. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, j'accepte le fractionnement de la motion. Mais, je ne souhaite pas que l'on nous fasse un paquet avec d'autres investissements qui ne seraient pas judicieux.

Je propose que le Conseil d'Etat nous présente un décret sitôt que les coûts de la ferme-école seront connus et, dans un deuxième temps, votre vision de la planification du site de Grangeneuve-Sorens.

Avec ces remarques, j'accepte le fractionnement de la motion et vous invite à soutenir celle-ci.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Mon lien d'intérêt est que je suis agriculteur actif dans le milieux rural, avec une spécialisation de production de poires à botzi AOP.

La motion de nos collègues Page/Grandgirard vise un objectif clair et précis, soit doter l'Institut agricole de Grangeneuve d'un outil adapté à l'évolution économique et technique de l'agriculture pour favoriser les connaissances et le savoir-faire de nos jeunes agriculteurs de ce canton. Avoir une nouvelle ferme, qui répond donc aux critères actuels de détention des animaux, rationnelle et efficace notamment, est indispensable. Disposer d'outils techniques de pointe, avec notamment un robot de traite à la place de la traite au pot, me paraît également indispensable. Seulement pour ces éléments-là, je soutiendrai la motion.

Malheureusement, je dois mettre un bémol à la réponse du Conseil d'Etat, concernant son développement. Certes, le Conseil d'Etat partage les préoccupations des motionnaires visant à disposer d'infrastructures exemplaires pour la pratique professionnelle et je m'en réjouis. Par contre, une phrase développée par le Conseil d'Etat m'interpelle. Il est dit que le Conseil d'Etat est également conscient de l'intérêt des projets visant à renforcer le rôle de Grangeneuve comme un centre d'excellence pour les produits du terroir. Que signifie cette phrase? Est-ce que Grangeneuve veut se substituer à des structures privées, très efficaces actuellement pour valoriser et vendre des produits du terroir? Est-ce que c'est le rôle de l'Etat, par la structure de Grangeneuve, dans un environnement où les produits du terroir ont le vent en poupe, de vouloir créer une maison du terroir sur un site de formation? Est-ce que la création d'un musée sur les terroirs a un sens, non seulement à Grangeneuve, mais surtout dans son fondement même? Personnellement, j'estime que ceci n'est pas le cas.

Dans le cadre du développement des produits du terroir dans le canton, un projet développé par l'Association des produits du terroir, soutenu par la nouvelle politique régionale et accompagné par un groupe de travail composé notamment des milieux touristiques et de l'Institut agricole de Grangeneuve également, a pour but de créer des vitrines du terroir à Gruyères, à Morat et idéalement à Fribourg. Pourquoi plutôt Fribourg que Grangeneuve? C'est que Fribourg se situe dans un endroit-clé, comme les autres sites que je viens de citer, soit Morat et Gruyères, où les touristes viennent en masse. Non seulement Fribourg est-il un site touristique, mais a une très forte population.

Le principe est de disposer et de proposer une meilleure visibilité des produits de proximité du canton. Est-ce que Grangeneuve, avec sa vision, fait doublon en la matière? Ces questions m'interpellent et j'attends de la part de M^{me} Garnier des explications sur ces sujets.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis artisan-fromager, formé de A à Z à l'Institut agricole de Grangeneuve, d'élève apprenti fromager au diplôme fédéral en passant par une année d'internat à l'école de laiterie avec des professeurs le jour et des surveillants la nuit – pour un garçon de 23 ans, c'était bien nécessaire. Ensuite, je suis devenu responsable de diverses associations professionnelles du secteur

laitier et je suis ancien membre de la commission de surveillance. Donc, j'ai beaucoup de liens avec Grangeneuve. J'ai usé bien des fonds de culottes mais aussi gentiment usé cinq directions, de M. Jules Chardonnens à M^{me} Gassmann.

Je m'exprime à titre personnel, concentrant mes propos sur le centre de formation agro-alimentaire. Je vais soutenir cette motion dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat.

En effet, dans le cadre du projet Exacom, ce concept lié au regroupement de la station fédérale Agroscope avec le centre de formation agricole laitier, nous avons besoin de moyens pour réaliser ces objectifs, pour positionner l'Institut agricole de Grangeneuve comme leader de la formation et de la recherche en matière de productions animale et végétale, en particulier pour la production laitière, tant dans le créneau du bio que pour les fromages AOP, dans le pur respect de leurs règles strictes. Ces règles sont établies et fixées par les filières interprofessionnelles, règles que seuls les acteurs de ces filières ont définies dans leur cahier des charges, qui ne doit pas être remis en question par les politiques. Je pense là aux techniques de traite.

Les conditions de production ont permis de maintenir une stabilité des prix, du lait en particulier, et une répartition équitable de la valeur ajoutée du produit. La fromagerie-école, dans le modèle dual que nous pratiquons en Suisse, complétée d'une formation pratique 1/1, comme toutes les exploitations fromagères de ce canton avec, cerise sur le gâteau, des références qualitatives d'excellence. Exemple: le Gruyère AOP, champion suisse toutes catégories, du centre de formation laitière et agricole de Grangeneuve, en octobre 2014. Il y a encore bien d'autres distinctions dans le domaine des spécialités fromagères innovantes qui ornent la galerie d'exposition de la fromagerie. Ces spécialités fromagères sont fabriquées à partir de techniques nouvelles, progressistes et concurrentielles.

Grangeneuve-tradition, avec un secteur bio, les AOP et les produits du terroir, Grangeneuve-innovation, avec les différentes spécialités, Grangeneuve – vision-du-futur, avec les techniques nouvelles et la collaboration avec Agroscope.

L'orientation des projets en cours, avec deux entités bien distinctes, correspond bien aux diverses productions établies: d'un côté, des produits AOP et bio, de l'autre, des ateliers de fabrication, des infrastructures qui permettent de développer la recherche et l'innovation en collaboration avec Agroscope.

Par sa réponse, le Conseil d'Etat a compris et a relevé l'importance et le rôle-clé de l'Institut quant au développement et à la formation de la recherche en matière de production laitière et agro-alimentaire. De plus, la mise en place d'un centre de compétences international en matière de fromages au lait cru nous réjouit. Il répond d'ailleurs à la volonté et au soutien de la Société suisse d'industrie laitière, qui a exprimé, en 2012 déjà, son soutien pour profiler l'Institut agricole comme centre national de la recherche sur le fromage au lait cru.

D'autres outils parlementaires sont en veilleuse, si besoin est d'activer cette démarche. Vous l'avez compris, l'avenir de la production laitière fribourgeoise réside dans cette produc-

tion: 70% de production laitière fribourgeoise se font selon la méthode du non-ensilage, 35% en Suisse, 3% en Europe. Cette voie est celle du succès pour l'économie laitière fribourgeoise. Ce mode de production a besoin d'un centre de compétences au rayonnement international pour se battre contre l'industrie alimentaire anglo-saxonne, qui prône uniquement la valeur des produits aseptisés. Agroscope et leurs scientifiques sont prêts à travailler dans cette voie trop peu explorée.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il faudra des moyens financiers importants. Le canton doit s'en donner les moyens. De plus, l'Etat doit trouver des synergies avec d'autres formations du domaine alimentaire, en particulier celles qui tournent autour du pain, du fromage et de la viande. Pourquoi ne pas les rassembler dans un même site avec une vision d'avenir commune en matière de formation, de production et de commercialisation, essentiellement axé bien sûr sur la version slow food?

De plus, les responsables politiques et professionnels doivent aussi réfléchir et s'interroger sur les collaborations et synergies à réaliser entre l'Institut agricole, Agroscope et les entreprises privées, notamment dans le cadre du cluster food en gestation. Pour atteindre ces objectifs communs dans le domaine de la formation et de la technologie laitière, il faudra encore que les services cantonaux et les départements, notamment la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et la Direction de l'économie et de l'emploi, travaillent mieux ensemble, voire éventuellement fusionnent ou se rassemblent pour porter encore mieux les défis à relever dans ce domaine.

Grangeneuve, aujourd'hui université des bras nouveaux, demain peut-être, je l'espère, académie de la bonne bouffe.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Par leur motion, les députés Page et Grandgirard demandent au Conseil d'Etat de débloquer rapidement au moins 10 millions de francs pour construire et offrir une exploitation de pointe aux futurs agriculteurs de notre canton.

Le parti socialiste comprend parfaitement l'importance de la formation aux jeunes, qu'ils soient étudiants dans une école, apprentis dans une entreprise ou apprentis et étudiants à l'Institut agricole de Garngeneuve. Tout jeune, quel qu'il soit, a droit aux mêmes avantages que tous les autres pour sa formation et aux technologies qui devraient être, si possible, de pointe.

Dans leur message, les motionnaires s'inquiètent de l'avenir des producteurs de lait tout en suggérant que les futurs agriculteurs doivent être formés par des outils de pointe, comme par exemple des robots de traite, car l'automatisation de la traite doit être promue à l'Institut agricole de Grangeneuve.

En même temps, ils mentionnent que la production bio, qui est une spécialisation de l'agriculture, ne doit en aucun cas devenir la règle de la formation agricole dans ce canton. Ils concluent en disant que Grangeneuve ne doit pas devenir le Ballenberg de la Suisse romande.

Il est clair pour le groupe socialiste que les futurs agriculteurs doivent être formés avec des instruments de pointe. Mais notre groupe ne fait pas de comparaison, comme le font gentiment suggérer les motionnaires, avec l'agriculture bio, qui, à leurs yeux, correspondrait apparemment à celle de leurs arrière-grands-pères, soit ce que l'on peut voir au musée de Ballenberg. Non, l'agriculture bio n'est pas l'agriculture des Amish ou celle pratiquée par des soixante-huitards attardés. Pour pouvoir si possible s'aligner avec l'agriculture dite conventionnelle, elle doit justement être à la pointe du progrès, le tout en respectant le plus possible la nature. La population et les consommateurs qui demandent des produits plus sains et dans une optique de développement durable l'ont bien compris et c'est pour cette raison que la demande de produits bio a explosé ces dernières années. Les chiffres à ce sujet sont éloquents; nous les retrouvons justement dans le rapport agricole quadriennal. Ainsi, de l'année 2000 à 2013, il y a eu + 118% d'exploitations, + 102% de postes de travail et + 194% de surfaces agricoles utiles, tout ceci dans le seul domaine de l'agriculture bio.

Alors oui, Messieurs les motionnaires, il faut se soucier de l'avenir de nos futurs agriculteurs et des formations de l'Institut agricole de Grangeneuve, mais aussi bien pour l'agriculture bio sur le site de Sorens que pour des robots de traite sur le site de Grangeneuve, robots de traite dont les nouvelles installations ne seront plus admises pour la fabrication du gruyère AOP.

L'agriculture est un tout et le groupe socialiste suit parfaitement les raisonnements du Conseil d'Etat dans sa vision d'un concept global, ceci tout en établissant des priorités en fonction des moyens financiers, surtout en ces périodes de restrictions. Aussi, le groupe socialiste soutiendra-t-il le fractionnement de la motion tel que le Conseil d'Etat le propose, soit en soutenant la motion sur le principe et en rejetant le montant de 10 millions, dont l'attribution est trop déterminée et dont le projet n'a pas été étudié.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Vorab meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Konsultativkommission von Grangeneuve. Ich bin ehemaliger Schüler von Grangeneuve und als Landwirt bin ich heute Dienstleistungsbezüger des Instituts.

Unsere Fraktion hat sich mit dieser Motion auseinandergesetzt und entschieden, dass sie den Vorschlag des Staatsrates, das heisst die Aufteilung der Motion und die Aufnahme der 10 Millionen Franken in den Finanzplan 2015–2018, unterstützt.

Grangeneuve hat sich in den letzten Jahren sehr stark gewandelt. Es hat sich zu einem Kompetenz- und Ausbildungszentrum für die grünen Berufe entwickelt und bietet heute une palette an Berufsausbildungen an. Ein Besuch auf der Homepage des Instituts vermittelt Ihnen einen Überblick über all die Angebote.

Nebst der Ausbildung nimmt das Landwirtschaftliche Institut auch eine wichtige Rolle in der Forschung und in der Produktion von qualitativ hochwertigen Nahrungsmitteln

wahr. Zu erwähnen ist sicher die Gruyérezerkäse-Produktion AOP, wie von Kollege René Kolly vorhin ausführlich erwähnt wurde.

Der Systemwechsel in der landwirtschaftlichen Grundausbildung von 2 Jahre Lehre und 2 Jahre Fachschule hin zu einer dreijährigen Berufslehre stellte das Institut vor grosse Herausforderungen, mussten doch während der Übergangszeit noch beide Ausbildungssysteme angeboten werden – und nicht zu vergessen: alles zweisprachig. Und als wäre dies nicht schon genug, kam noch die Ansiedlung der Forschungsanstalt Agroscope Liebefeld hinzu. Diese muss in einer synergistischen Form in Grangeneuve eingebunden werden und gleichzeitig müssen die Grundanforderungen von Forschung und Ausbildung gewährleistet werden.

Daher erstaunt es nicht, dass Reibungsflächen entstehen. Kompetenzen werden neu zugeordnet und Mitarbeiter mit neuen Aufgaben bestückt. Die angekündigte Demission der Direktorin ist ein weiteres Element, das neu noch dazukommt. Begegnen wir diesen Herausforderungen bedacht und lösungsorientiert. Polemik ist hier fehl am Platz. Ohne eine eingehende Situationsanalyse und eine weit abgestützte Strategie riskieren wir einen Imageverlust unseres Instituts, welches in der Ausbildung schweizweit grösste Anerkennung geniesst und auf welches der Kanton stolz sein kann.

Die Investitionen in neue Infrastrukturen unseres Landwirtschaftlichen Ausbildungszentrums sind unbestritten und auch nötig – wie und wo soll die Synthese der verschiedenen bereits gemachten oder noch zu machenden Studien aufzeigen. Soweit Synergien der beiden Anstalten genutzt werden können, ist dies anzustreben. Doch haben Forschung, Lebensmittelproduktion und Ausbildung verschiedenen Zielsetzungen zu dienen, weshalb der Zusammenarbeit Grenzen gesetzt sind. Dies wird zwangsläufig Mehrkosten bei den Infrastrukturen auslösen und ich wage zu bezweifeln, dass die von den Motionären verlangten 10 Millionen Franken ausreichen werden. Bevor wir sämtliche Faktoren kennen, ist es heute aber noch zu früh, definitive Entscheide über Investitionsvorhaben zu fällen.

In diesem Sinne empfiehlt Ihnen die Freisinnig-demokratische Fraktion die Annahme der Motion und die Unterstützung des Vorschlags des Staatsrates.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance de la motion concernant l'Institut agricole de Grangeneuve et son avenir comme centre de formation agricole de pointe.

Notre groupe remercie le Conseil d'Etat pour la volonté qu'il a démontrée sur le fait que notre Institut agricole doit rester excellent. Tant la réponse à la motion que celle à la question déposée démontrent que notre institut agricole est et doit se positionner comme pôle de compétences au rayonnement national, voire international. Pour que Grangeneuve reste à la pointe de la technologie, c'est à juste titre que les motionnaires s'inquiètent de la construction d'une nouvelle ferme-école, en discussion depuis plusieurs années, et du fait que, comme centre de compétences, en particulier dans la filière

du lait, c'est bien à Grangeneuve que doivent se trouver les réponses à l'utilisation possible d'un robot de traite pour la fabrication du Gruyère, par exemple.

Afin de renforcer le rôle de Grangeneuve comme centre d'excellence pour les produits du terroir, notre groupe, dans sa grande majorité, reconnaît la nécessité d'investir dans les infrastructures destinées à la formation et la pratique.

Convaincus par les arguments du Conseil d'Etat, nous acceptons le fractionnement de la motion. Oui au décret demandé par les motionnaires, lequel ancrera le principe de soutenir le développement de Grangeneuve. Non à l'affectation d'un montant de 10 millions, jugé prématuré par rapport au concept global en cours d'élaboration.

Comme vous, Madame la Conseillère, je rappellerai votre message: «Pour maintenir notre excellence, nous devons tous tirer à la même corde.» Je vous demande, chers Collègues, d'accepter cette motion, comme le propose le Conseil d'Etat.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Orsonnens, où je produis de la viande bovine (assurance-qualité viande suisse), des pommes de terre et autres grandes cultures.

La motion Page/Grandgirard concerne l'Institut agricole de Grangeneuve, son avenir comme centre de formation agricole de pointe. Les motionnaires se préoccupent de la formation de nos jeunes agriculteurs et veulent mettre à leur disposition une ferme moderne, avec des installations à la pointe du progrès, qui facilitent le travail avec les animaux et qui permettent de produire des denrées alimentaires de haute qualité.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité d'investir à Grangeneuve dans les infrastructures de technologies, indispensables à la formation et à l'innovation dans les domaines du lait cru et des denrées alimentaires.

Le groupe de l'Union démocratique du centre salue la démarche du Conseil d'Etat de mettre le montant de 10 millions dans le plan financier 2015–2018 pour réaliser un projet ambitieux, qui permettra au canton de Fribourg de conserver une compétence reconnue en Suisse dans le domaine de la formation agricole.

La grande majorité de notre groupe vous propose d'accepter cette motion.

J'ai maintenant encore une question à titre personnel. Madame la Commissaire, quels sont les motifs du Conseil d'Etat pour avoir introduit dans la réponse le centre d'excellence pour les produits du terroir à Grangeneuve?

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Mes intérêts: malgré ma retraite, je dois avouer que je suis encore en activité. Une publicité très facile: pour ceux qui ont envie de raves pendant l'hiver, ils peuvent s'adresser à moi.

Il semblerait, aux mines épanouies et réjouies de M^{me} Garnier et de MM. Pierre-André Grandgirard et Pierre-André Page,

que le ciel s'est éclairci du côté de Grangeneuve. J'en suis personnellement heureux.

Notre canton possède un des fleurons de l'enseignement du métier de paysan, de ses activités annexes et de combien d'autres professions liées au secteur agricole. Cet institut est cité en exemple dans le trio de tête des grands centres de formation de Suisse, également dans les pays qui nous entourent. Certes, il peut toujours y avoir de petits conflits, qui sont souvent inévitables. Mais le monde paysan a bien d'autres priorités à privilégier: se battre pour les produits de haute qualité de proximité et donner aux jeunes générations l'envie de pratiquer cette magnifique profession, rude c'est vrai, mais qui mérite d'être soutenue face aux longs nuages qui s'amoncellent encore.

Personnellement, je défendrai toujours bec et ongles, jusqu'à la tombe, cette institution. Notre groupe va voter la motion.

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). J'interviens à titre personnel, en tant que paysan de montagne et président du club agricole.

Je ne vais pas répéter tout ce que mes collègues paysans ont dit. Fribourg est bon dans beaucoup de domaines, son agriculture aussi, notamment dans le cadre de l'élevage. Les éleveurs fribourgeois, les éleveurs gruériens sont excellents avec leurs vaches souvent récompensées au plus haut niveau, même mondial.

Grangeneuve mérite une ferme. Cette ferme a une mission et une vision: une mission de former les agriculteurs à ce qu'on leur demande aujourd'hui et une vision d'avenir. Mais, Madame la Conseillère, j'attire votre attention pour que tout ne soit pas concentré sur Grangeneuve. Marsens a aussi une ferme pour des agriculteurs qui veulent faire du bio, pour ceux qui veulent faire de la pâture, et j'aimerais aussi que, dans la formation de Grangeneuve, on n'oublie pas à l'avenir les paysans de montagne avec leur estivage. Ce sont des gens qui ont besoin de beaucoup de courage mais qui méritent aussi une formation spéciale.

Merci de m'avoir écouté et je vous demande, chers collègues députés, de soutenir cette motion telle que le Conseil d'Etat la propose.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Mes liens d'intérêts: j'ai effectué l'entier de ma formation agricole à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) du certificat fédéral de capacité (CFC) à la maîtrise agricole.

J'ai siégé auprès de la commission d'apprentissage des agricultrices et agriculteurs en tant que membre de 1996 à 1999, puis en tant que président de 2000 à 2011 et, de ce fait, siégé douze ans à la commission consultative de l'IAG. J'ai siégé au sein de la Commission fribourgeoise des cours inter-entreprises en agriculture de sa création en 2008 à 2014. Pour notre canton, j'assume actuellement la fonction de chef-expert pour la procédure de qualification «formation initiale» et préside la commission d'examen de la formation agricole.

La motion déposée avec mon collègue Pierre-André Page a pour but premier de redonner vie à un projet de ferme-école

enterré depuis 2009. En effet, le projet de l'époque a été abandonné pour des questions de coûts et surtout à partir des premières discussions relatives au déplacement d'Agroscope de Liebefeld à Posieux. L'idée d'une ferme commune à la Station fédérale de recherches et à l'Institut agricole ayant été abandonnée, le moment est bien choisi pour remettre l'ouvrage sur le métier. Grangeneuve peut se targuer d'un rayonnement positif bien au-delà des frontières cantonales. La qualité de ses formateurs, qu'ils soient professeurs ou maîtres d'apprentissage, est largement reconnue. L'enseignement bilingue motive bon nombre de jeunes apprentis de toute la Suisse de se former dans notre canton. Plus de mille élèves, toutes formations confondues, fréquentent le site de Grangeneuve mais aussi celui de Sorens-Marsens.

L'évolution trop rapide de notre agriculture et de nos méthodes de production requiert une mise à jour impérative de l'outil principal de formation qu'est la ferme de Grangeneuve. Les paysans de ce canton, et moi peut-être plus que tous, aiment notre Institut agricole. Ils souhaitent que l'IAG confirme, voire renforce, sa position de leader dans le milieu de plus en plus restreint de la formation agricole suisse. Les 250 maîtres d'apprentissage fribourgeois ne me contrediront pas.

L'adage dit: «Qui n'avance pas, recule.» L'Ecole d'agriculture de Plantahof dans les Grisons et son Directeur Peter Küchler ont inauguré, en début de cette année, une nouvelle construction, qui fait la fierté de tout un canton.

Le site de Grangeneuve bénéficie d'une situation privilégiée et unique avec la proximité immédiate d'Agroscope Posieux. Sachons tirer le bénéfice de ce privilège en développant un partenariat étroit avec nos voisins de la recherche. Ainsi, recherche et formation de pointe feront de Posieux un site multifonctionnel et multitâches incontournable pour tous les domaines gravitant autour de l'agriculture suisse et internationale.

En prévoyant 10 millions au plan financier 2015–18, le Conseil d'Etat a bien compris l'enjeu de notre motion. En proposant d'accepter la motion sur le principe, il manifeste sa volonté d'investir dans de nouvelles infrastructures pluridisciplinaires.

Quant au fractionnement de la motion, il est sûrement judicieux et pertinent. D'une part, ce n'est pas à deux députés paysans de dicter un montant d'investissement au collège gouvernemental et, d'autre part, le concept global mérite d'être précisé et affiné. A ce sujet, je sais que les collaborateurs et collaboratrices de M^{me} la Commissaire travaillent actuellement d'arrache-pied pour concrétiser l'idée d'une ferme école plus belle qu'avant.

Merci aux Conseil d'Etat d'apporter une réponse positive et visionnaire à notre motion. Je vous encourage, chers et chères collègues, pour le bien d'un secteur dynamique et prépondérant de notre économie, de soutenir notre motion et d'accepter le fractionnement tel que proposé.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a bien expliqué qu'il va créer un centre d'excellence pour les produits du terroir. Je pense que c'est important de le faire pour les produits régionaux de qualité qui sont des produits d'avenir. On sait que, si l'on veut gagner sa vie avec ces produits, tenant compte des montants et du temps investis, on doit les produire à grande échelle. Il s'agit véritablement d'une entreprise qui doit produire de manière suffisamment importante pour que cela soit viable.

Je pense que l'Institut de Grangeneuve doit s'investir en la matière. Il doit:

- > apprendre à ses élèves à respecter les normes et les contraintes de plus en plus importantes pour commercialiser ces denrées;
- > les aider dans la forme de production et le suivi.

En outre, du point de vue de la promotion de l'IAG, cela n'a pas forcément de sens d'avoir un magasin à Grangeneuve. Cela peut être un complément à la vulgarisation donnée aux élèves suivant cette formation pour la production de denrées de proximité. On sait que les entreprises qui désirent trouver des produits de proximité, par exemple la Migros avec des produits «De la région», n'arrivent pas à trouver suffisamment de producteurs. Je les ai rencontrés et ils m'ont communiqué leur souci par rapport à cela. Je pense qu'il est important que l'Etat ou les agriculteurs établissent ce lien entre les producteurs et les personnes commercialisant ces produits.

Concernant la halle technologique, qui est décrite comme indispensable, j'aimerais avoir une précision. On sait qu'il faut une halle chauffée, qui va servir à la formation; elle sera d'une grandeur restreinte mais va suffire pour donner des cours à une classe et y amener un animal ou des produits végétaux. Ensuite, il y aura une plus grande halle, qui pourrait être partiellement fermée. Elle pourrait servir, à une plus grande échelle, pour des expositions à thème, de bétail ou des marchés. Cela pourrait permettre à Grangeneuve de se faire connaître. Par ce biais, l'IAG aurait la possibilité d'être mieux considérée et reconnue en Suisse romande.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Mes liens d'intérêts: je suis un très modeste contributeur financier à la politique agricole fédérale et cantonale. Je suis un consommateur régulier des produits du terroir et du canton.

J'ai bien entendu l'appel des milieux paysans pour le développement de l'outil de production et de formation à Grangeneuve en y faisant un centre d'excellence. Nous sommes bons dans ce domaine et nous devons continuer à l'être. Par contre, je ne vous ai pas entendus sur les conséquences de cette option de l'intensification et de la productivité dans ce secteur. Ces conséquences sont préoccupantes dans le canton de Fribourg. Nous avons une des plus mauvaises qualités d'eaux souterraines, pleines de nitrates. La fertilité de nos sols diminue. Cela, nous le voyons dans le rapport dont on parlera le mois prochain. Les bases de la production agricole sont menacées et ne sont pas en bonne santé. Le vrai problème n'est pas Ballenberg ou pas Ballenberg, c'est d'avoir une politique cantonale qui permette de soigner à la fois:

- > votre économie;
- > les exploitations;

- > la santé de nos ressources naturelles;
- > la santé de la population.

Vous nous donnez l'exemple du canton des Grisons, cela me réjouit beaucoup. Je rappelle simplement que le canton des Grisons compte plus de 50% d'exploitations bio. Cela n'est peut-être pas un hasard. Nous attendons, et moi en particulier, que le Conseil d'Etat fasse un effort pour le secteur productif, les conditions auxquelles ces activités sont développées et leur impact sur les ressources naturelles. Nous devons être excellents sur ces deux plans. J'espère que cela pourra être le cas prochainement.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord, laissez-moi vous remercier pour vos interventions favorables à l'acceptation de la motion et aussi au fractionnement.

J'ai entendu souvent que nous devons tirer à la même corde. Je constate que plusieurs d'entre vous veulent défendre Grangeneuve même jusque dans la tombe. C'est bien, continuez ainsi. D'autres cantons nous envient.

Pour répondre à l'interrogation du député Page, il n'est pas question de faire un Ballenberg, même si Ballenberg est en soi assez joli. Il n'est pas question de se déconnecter de la production. C'est justement pour l'être, et notamment à l'Ecole de fromagerie, que nous voulons investir à Grangeneuve. Pour répondre brièvement à cette interrogation qui oppose agriculture de pointe et petites fleurs: il n'est pas question non plus d'opposer ces deux choses. La grande majorité des agriculteurs concilie une agriculture de pointe et la protection de l'environnement. Nous les félicitons pour les efforts fournis dans ce métier intéressant mais astreignant.

En réponse à la remarque du député Thévoz, l'année 2015 sera l'année internationale des sols. Dans ce cadre, nous allons activer des ateliers thématiques à Grangeneuve sur la protection quantitative des sols, certes, les surfaces d'assolement (SDA) en particulier, mais aussi surtout sur la protection qualitative des sols, matières organiques, érosions, en évitant la compaction.

Concernant la question du député Kolly, il est très important de donner un signal fort pour la filière de nos appellations d'origine protégée (AOP), que ce soit le Gruyère ou le Vacherin. Vous avez vu dans la réponse le nombre d'emplois liés à cette filière. Vous connaissez aussi son importance pour l'agriculture de montagne.

Pour répondre aux députés qui s'interrogent sur les produits du terroir, il n'est pas question non plus d'opposer une très belle ferme école à des investissements pour une halle pour les produits du terroir. Nous voulons tout faire dans un concept global. J'ai entendu l'intervention du député Losey, qui disait que le concept des vitrines du terroir en prévoyait une à Fribourg. Je crois que cela n'est pas exact. Il prévoit des activités sur le site de Grangeneuve, qui pourraient éventuellement attirer le tourisme, si tourisme il y a à Grangeneuve, puisqu'il y aura d'autres activités vers Fribourg. Je vous prie de croire qu'à Grangeneuve, de concert avec l'Association pour la promotion des produits du terroir, nous prévoyons

plutôt des activités évoquées par le député Ducotterd, qui sont: comment professionnaliser les filières pour les produits de proximité. Il s'agit plutôt des activités d'organisation de ces produits du terroir et de proximité qui sont prévues à Grangeneuve. Avec certes, une vitrine, puisque vous connaissez le magasin existant qui n'est pas merveilleux et qui pourrait être amélioré, dans un site où nous produisons du Gruyère qui a reçu la médaille d'or et où nous vendons, par exemple, du vin des Faverges qui a reçu plusieurs médailles. Il faut valoriser ce que nous savons faire.

Je vais vous lire, en allemand, ce que dit le Directeur de l'Institut des sciences en denrées alimentaires, M. Hans-Peter Bachmann, qui déménagera avec 170 employés à l'Agroscope. Ecoutez bien, puisqu'il donne ses intentions par rapport à la nouvelle ferme de Grangeneuve et aux activités liées aux produits du terroir. Je vous rappelle à ce sujet que vous avez accepté la motion, contre l'avis du Conseil d'Etat d'ailleurs, pour les produits de proximité en souhaitant que le Conseil d'Etat mette sur pied des activités pour augmenter le marché de cette filière.

«Der Neubau für das ILM in Posieux ermöglicht dank einer modernen Infrastruktur eine Dynamisierung der Forschung in fünf verschiedenen Bereichen wie zum Beispiel der Lebensmittelsicherheit oder der Entwicklung und Produktion von spezifischen Kulturen für AOP-Käse, die den Bezug zum Terroir stärken und einen Herkunftsachweis ermöglichen.

Das ILM ist heute in diesen Bereichen schon international führend. Eine Modernisierung der Infrastruktur schafft gute Voraussetzungen, um diese führende Stellung auszubauen.»

Donc, ça c'est pour dire qu'ils se réjouissent du nouveau bâtiment de l'Agroscope sur le site de Posieux.

Le deuxième paragraphe:

«Für die Aktivitäten vom ILM ist es von grossem Vorteil, wenn in unmittelbarer Nähe in einem modernen Betrieb silofreie Milch nach den Vorgaben eines AOP-Pflichtenheftes produziert wird. Wir begrüssen entsprechende Pläne vom Kanton Freiburg. Weiteres Potential für die Zusammenarbeit mit dem Institut agricole de Grangeneuve sehen wir bei der Beratung und der Analytik.»

Donc, là ils se réjouissent d'avoir une nouvelle ferme où ils pourront faire leurs tests de fromages au lait cru, car ils ont envie de développer cette activité au niveau international, comme l'a dit tout à l'heure M. René Kolly, puisque nous sommes les spécialistes de ce domaine.

Et le dernier paragraphe, qui concerne, lui, plus les produits du terroir:

«Sehr gerne würden wir im Rahmen des Neubaus von Agroscope gemeinsam mit der Verwaltung und der Wirtschaft (des entreprises privées) vom Kanton Freiburg eine «Académie pour les Produits du Terroir» aufbauen, bei der innovative, wissenschaftliche Methoden zur sensorischen und instrumentellen Charakterisierung, Beurteilung und Inwertsetzung, «Mise en Valeur», entwickelt werden könn-

ten. Mit einer zusätzlichen Finanzierung könnte die Forschung in diesem Bereich stark intensiviert und international profiliert werden, was mittelfristig neue Marktchancen für die «Produits du Terroir» eröffnen wird.»

Nous sommes tout à fait dans le tir de cette collaboration avec la recherche et le développement de filières de proximité. Je vous prie donc de voir cela comme une opportunité et non comme une difficulté.

Pour terminer, j'aimerais dire quelques mots sur la halle d'exposition qui est à l'étude. Actuellement, ce qui est compris sous «halle de technologies pour les produits agro-alimentaires», c'est surtout les salles des machines, qui permettent aux praticiens des métiers de la bouche ou aux industries de l'agro-alimentaire de venir tester certaines phases de leurs produits et aux élèves, de tester les pratiques de l'agro-alimentaire. Il y a une volonté de faire cela et de se profiler au niveau romand. Il y a actuellement déjà des accords, par exemple avec la HES de Sion, puisque eux aussi ont une halle de technologie alimentaire pour leurs ingénieurs dans ce domaine.

Le but est surtout d'avoir un élargissement des possibilités de formation et de tests pour l'agro-alimentaire du canton de Fribourg dans cette nouvelle halle. Mais nous étudions aussi la possibilité d'avoir une halle polyvalente d'exposition, où nous expliquerons différents aspects de notre agriculture et de notre industrie agro-alimentaire fribourgeoises.

Pour terminer, le Conseil d'Etat propose le fractionnement. Dix millions sont actuellement au plan financier 2015–2018 pour les investissements dont je vous ai parlé. Le Conseil d'Etat tient à avoir un concept pour voir clair sur le long terme et éventuellement rajouter à ces investissements d'autres montants. Mais c'est important pour cela de savoir exactement ce que nous allons faire. Nous avons déjà réalisé un masterplan et nous voulons maintenant un concept pour les investissements.

Les études avancent bien et je me réjouis de présenter prochainement le ou les projets, à voir comment ça avance, au Grand Conseil, pour les investissements pour l'Institut agricole de Grangeneuve.

Il est de notre devoir d'encourager la formation professionnelle des métiers de terre et de l'agro-alimentaire, non seulement pour l'économie fribourgeoise, mais parce que ces professionnels le méritent.

> Au vote, le fractionnement de cette motion est accepté par 70 voix contre 1 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brüllhart (SE, ACG/MLB), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 70.

A voté non:

Kolly G. (GR, UDC/SVP). Total: 1.

S'est abstenu:

Schorderet G. (SC, UDC/SVP). Total: 1.

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de cette motion (principe) est acceptée par 69 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brüllhart (SE, ACG/MLB), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 69.

S'est abstenu:

Johner-Etter (LA, UDC/SVP). Total: 1.

- > Cette fraction de la motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.
- > Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de cette motion (affectation du montant de 10 millions) est refusée par 64 voix contre 4. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP). *Total: 4.*

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 64.*

Se sont abstenus:

Frossard (GR, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP). *Total: 3.*

- > Cette fraction de la motion est ainsi liquidée.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Assesseur(e) à la Commission d'expropriation.

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 3; nul: 1; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Pascal Chassot, à Bussy*, par 94 voix.

Assesseur(e) (représentant les locataires) à la Commission de conciliation en matière d'abus dans le secteur locatif de la Singine et du Lac.

Bulletins distribués: 90; rentrés: 90; blancs: 3; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élue *Mme Gabrielle Weber Morf, à St. Ursen*, par 87 voix.

Assesseur(e) à la Commission de recours de l'Université – Poste 1.

Bulletins distribués: 101; rentrés: 90; blancs: 14; nuls: 2; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élu *M. Ambroise Bulambo, à Fribourg*, par 74 voix.

Assesseur(e) à la Commission de recours de l'Université – Poste 2.

Bulletins distribués: 95; rentrés: 82; blancs: 8; nul: 1; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élue *Mme Sophie Marchon Modolo, à Marsens*, par 73 voix.

—

- La séance est levée à 12 heures.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—